

2024

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS DE CORSE



SOMMAIRE

Avant-Propos	1
Quelques données de cadrage	2
Le logement des étudiants	13
• Le recueil des informations	13
• Le profil des étudiants	14
• Le logement actuel et passé	20
• La recherche de logement	23
• Une satisfaction variable	26
• La mobilité	31
Éléments clés	33
Conclusion	34
Annexes	36

AVANT-PROPOS

En 2024, la Corse accueille près de 5 000 étudiants dans son université. Comprendre les besoins des étudiants et l'offre de logements, ainsi que leur évolution, fournit des informations précieuses pour orienter les politiques locales. Les étudiants forment une population dynamique et mobile, qui influence et est influencée par les dynamiques des marchés immobiliers, d'où le besoin de créer une analyse annuelle des différentes données.

Dans le cadre du programme "Petites villes de demain" qui vaut opération de revitalisation du territoire corse, la Collectivité de Corse, la Communauté de Communes du Centre Corse, la ville de Corti, le CROUS de Corse, l'Université de Corse Pasquale Paoli, la Banque des Territoires, l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse et l'ADIL de Corse, ont signé en 2024 une convention pour créer un Observatoire Territorial du Logement des Étudiants (OTLE) de Corse (cf. annexe 1). Cette initiative a pour objectif premier de contribuer à améliorer l'accueil des étudiants et l'attractivité de l'université.

L'OTLE de Corse, coordonné et animé par l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse et l'ADIL de Corse, fait partie du réseau national des OTLE. Il a obtenu sa labellisation pour trois ans (2025-2027) auprès de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et de l'Association des Villes Universitaires de France (cf. annexe 2). Cela permettra d'accéder à des éléments de comparaison tout en favorisant le partage d'expériences et de méthodes.

Cette première publication a pour but de fournir un contexte et de dresser un état des lieux sur le logement des étudiants (demande, qualité, confort, prix...) ainsi que sur leurs attentes. Il est élaboré à partir d'un croisement de données et d'expertises, en s'appuyant pour la première fois sur les résultats d'un questionnaire destiné à tous les étudiants.



QUELQUES DONNÉES DE CADRAGE

La Communauté de Communes Centre Corse compte 9 951 habitants au dernier recensement (RP 2021) avec 77% de sa population située sur Corte (7 654 habitants)

Communauté de Communes Centre Corse



9 951 habitants
(RP 2021)

+0.5% variation annuelle moyenne
(2016-2021)

Evolution annuelle moyenne	
Moins de 14 ans	-0,1%
15-29 ans	0,8%
30-44 ans	0,11%
45-59 ans	0,08%
60-74 ans	0,98%
Plus de 75 ans	0,95%

CORTE



7 654 habitants
(RP 2021)

+0.7% variation annuelle moyenne
(2016-2021)

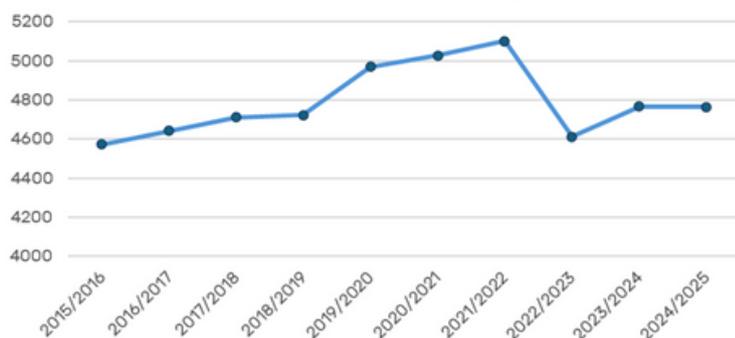
Evolution annuelle moyenne	
Moins de 14 ans	-0,11%
15-29 ans	1,35%
30-44 ans	-0,11%
45-59 ans	0,26%
60-74 ans	0,62%
Plus de 75 ans	2,91%

Source : INSEE - RP 2021

Corte, tout comme la Communauté de Communes Centre Corse, connaît une augmentation annuelle moyenne de sa population de moins de 1 %. En revanche, le nombre de résidences principales à Corte augmente à un rythme beaucoup plus rapide, atteignant une moyenne de 2,28 % par an. Les petits logements affichent une croissance annuelle moyenne de plus de 4 %. Étant donné que ces petites surfaces sont principalement occupées par des jeunes de moins de 30 ans, il est intéressant de noter que ces deux rythmes de croissance ne sont pas corrélés, avec une augmentation beaucoup plus marquée du nombre de logements T1 par rapport au nombre de jeunes.

En 2021 (dernier recensement), Corte comptait 1 066 T1, dont 1 054 en location privée (842 étaient meublés). Deux ans auparavant, 885 T1 avaient été recensés, dont 865 en location et 737 en location meublée. Chaque année, le nombre de petits logements augmente tandis que le nombre d'étudiants diminue.

Nombre d'étudiants par année universitaire
(Source : université de Corse, 2025)



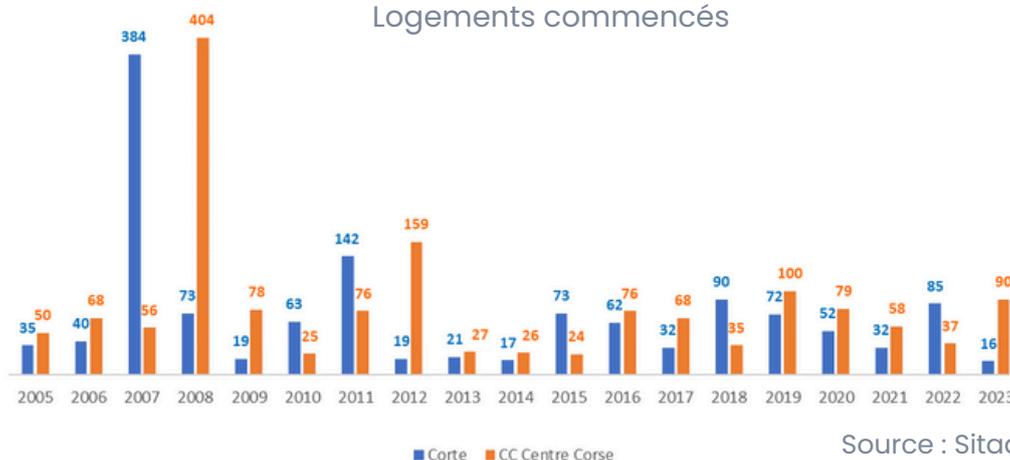
Après avoir connu un pic à 5 204 étudiants en 2021/2022, le nombre d'étudiants s'établit à 4 764 en 2024.



Sur les dernières années, une demande soutenue s'est installée entraînant la production de nombreux logements.

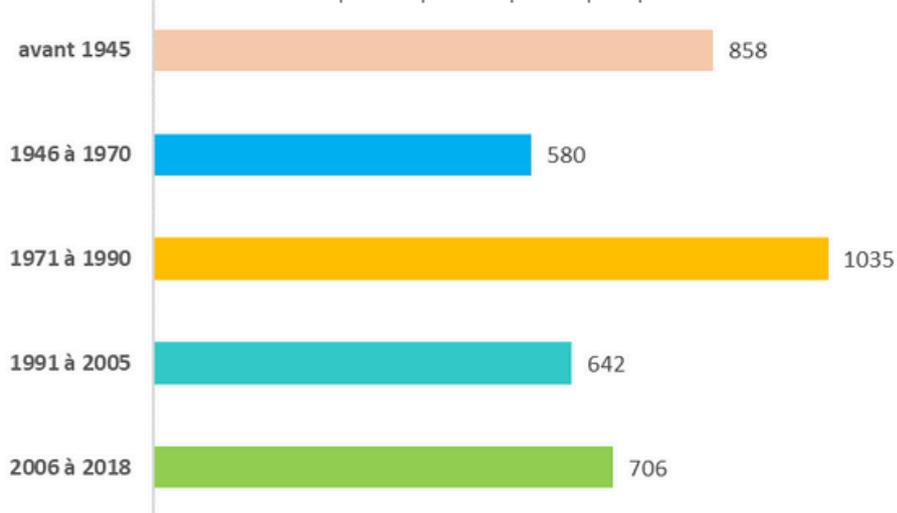
En effet, depuis 2005, plus de 1000 résidences principales ont été créées dont un tiers sont des T1, et 58 % des deux pièces. Ces logements sont principalement occupés par des jeunes de moins de 25 ans, dont 93 % sont des étudiants.

Logements commencés



Source : Sítadel

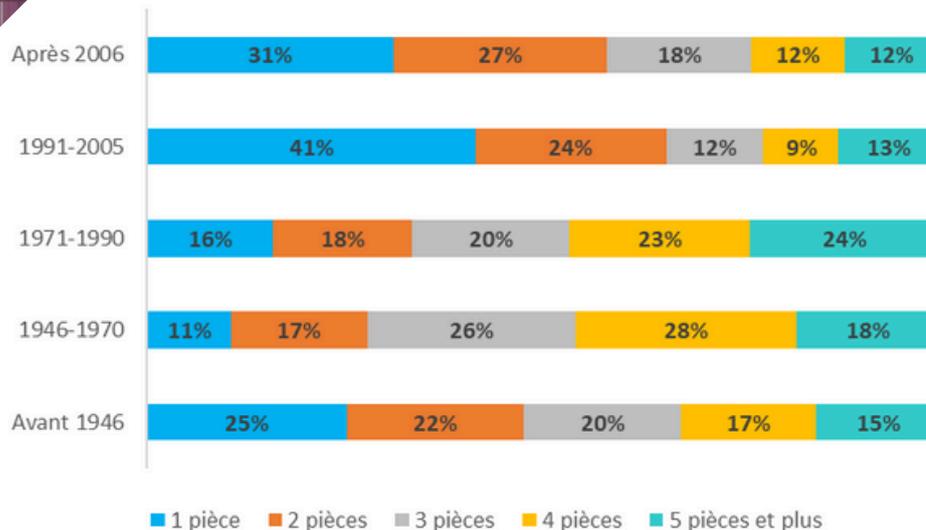
Nombre de résidences principales par époque de construction



Source : INSEE - RP 2021



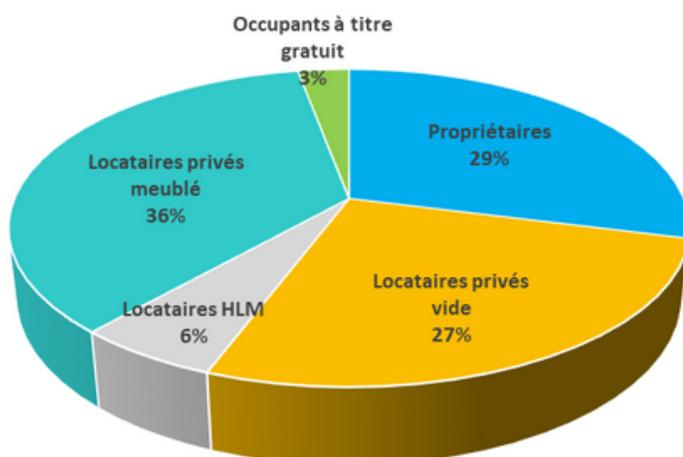
Nombre de pièces par époque de construction



Source : INSEE - RP 2021

Les constructions d'après 1991 comptent une majorité de petits logements. Cette tendance au cours des trois dernières décennies répond à une demande étudiante en pleine croissance.

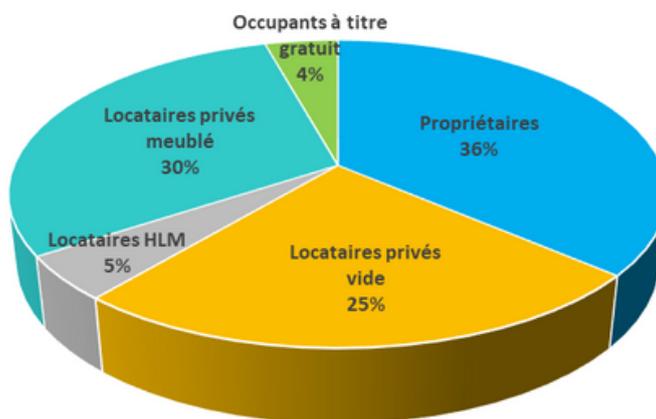
Résidences principales par statut d'occupation - CORTE



Source : INSEE - RP 2021

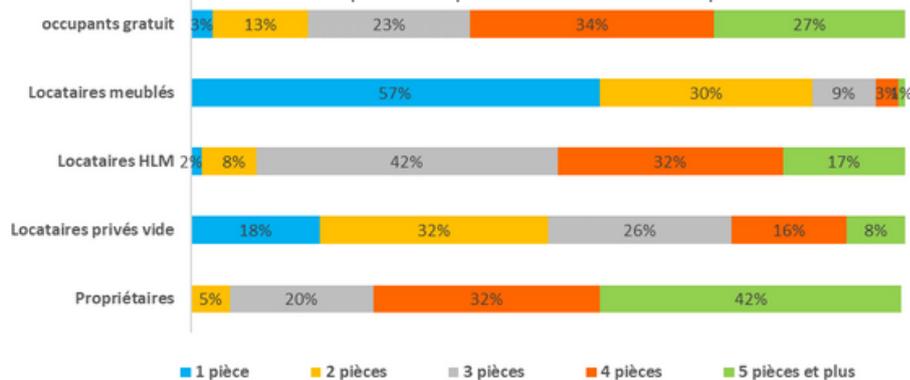
D'après l'ensemble des critères, Corte et la Communauté de Communes Centre Corse présentent une structure de parc similaire. Contrairement aux grandes agglomérations de Corse, plus d'un tiers des logements est occupé en meublé. À Corte, les propriétaires occupants sont beaucoup moins nombreux que les locataires.

Résidences principales par statut d'occupation - CCCC



Source : INSEE - RP 2021

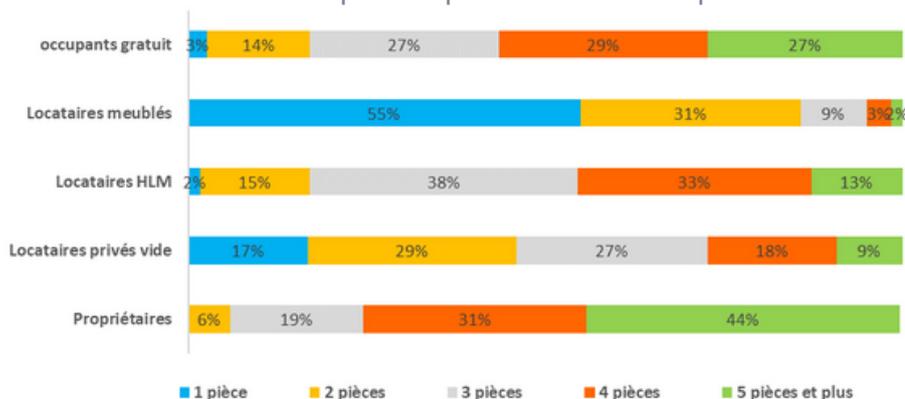
Nombre de pièces par statut d'occupation CORTE



Source : INSEE - RP 2021

Les propriétaires occupent principalement les grands logements, tandis que les petits logements – T1 et T2 – sont quasiment toujours occupés par des locataires. En effet, les T1 sont habités à 98 % par des étudiants.

Nombre de pièces par statut d'occupation CCCC



Source : INSEE - RP 2021

	CC Centre Corse			Corte		
	2016	2021	Evolution moyenne annuelle	2016	2021	Evolution moyenne annuelle
Rés principales	4795	5232	+ 1,8 %	3670	4136	+ 2,5 %
Loc privées vides	1069	1359	+ 5,4 %	864	1176	+ 7,2 %
Loc meublées	1427	1570	+ 2,0 %	1337	1471	+ 2,0 %
HLM	196	178	- 0,02 %	175	167	- 0,0 %
T1 vides	134	218	+ 12,5 %	124	212	+ 14,0 %
T1 meublés	730	862	+ 3,6 %	717	842	+ 3,5 %
Population	9736	9951	+ 0,4 %	7389	7654	+ 0,7 %
15-29 ans	3523	3653	+ 0,7 %	3125	3322	+ 1,3 %

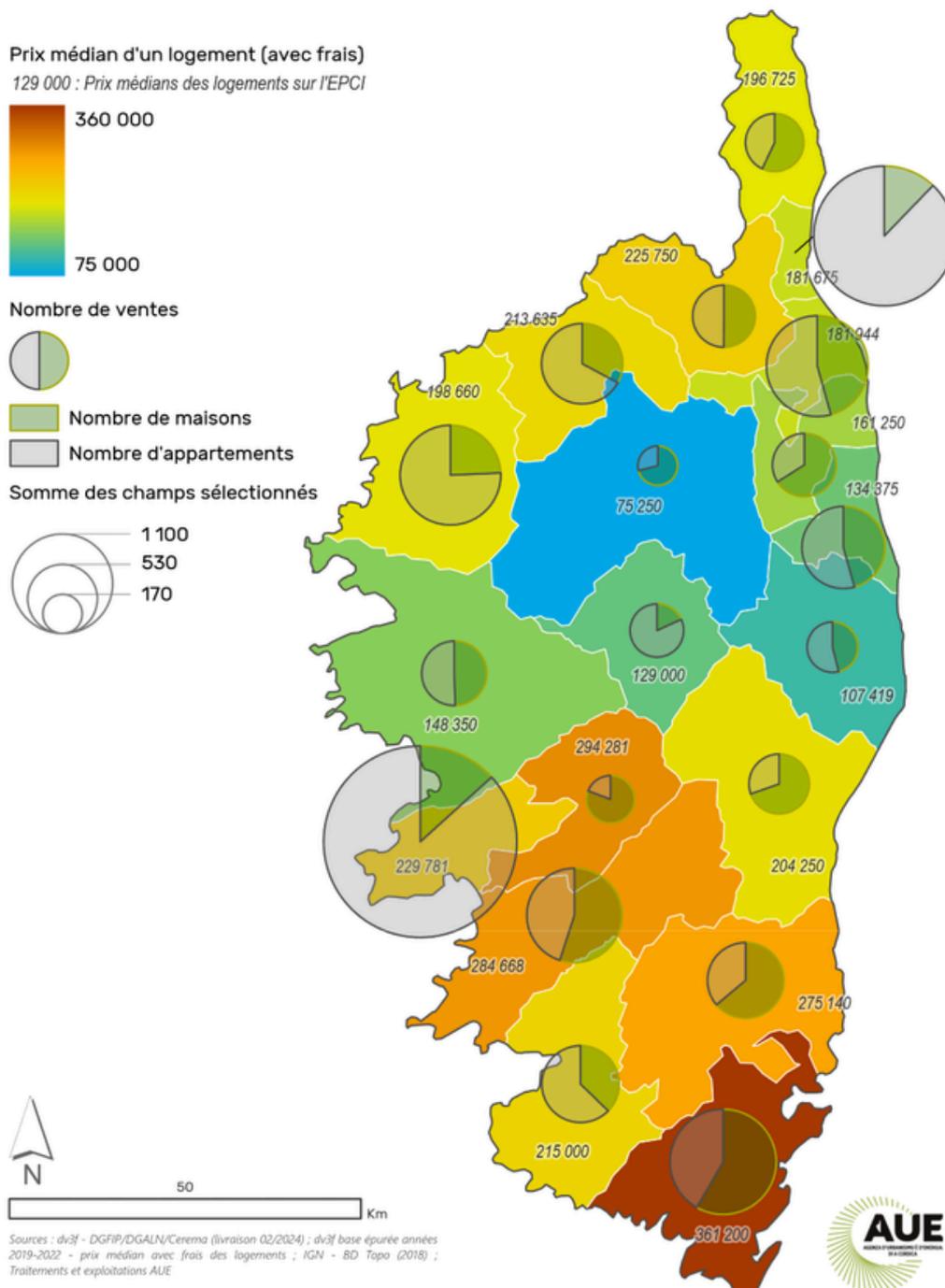
Source : INSEE - RP 2021

Les plus fortes augmentations moyennes annuelles concernent les petites typologies vides.

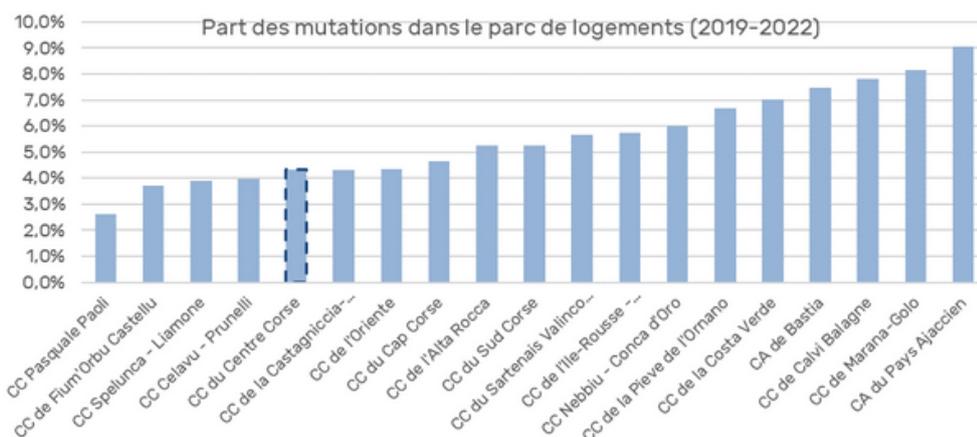
Le nombre de résidences principales augmente plus vite que la population. La tension locative a généré une arrivée de logements sur le marché qui s'est maintenue sur plusieurs années.

LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

Prix médian et volume de logements vendus par EPCI (2019-2022)



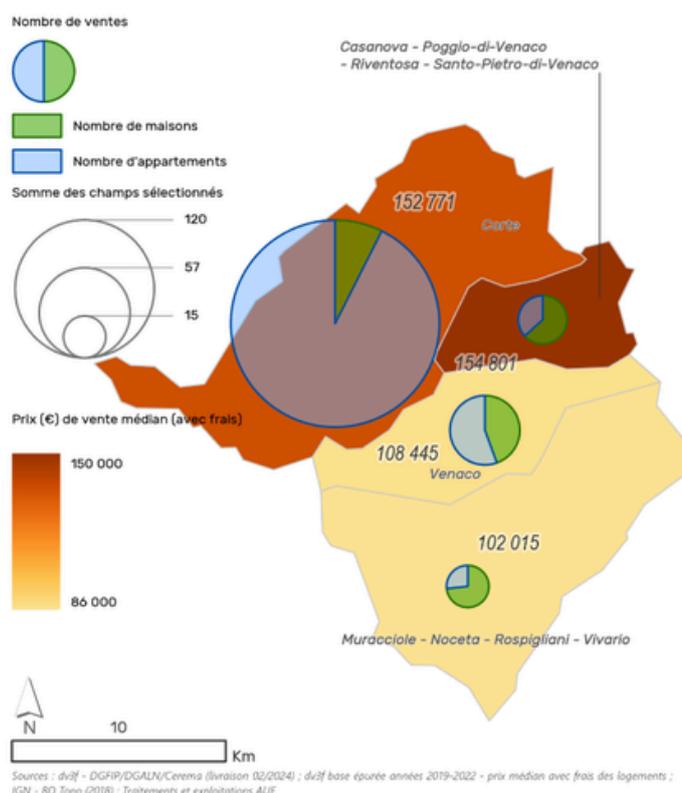
Le prix médian des logements (129 000 €) sur la période 2019-2022 se situe en-dessous de la médiane corse (209 625 €). C'est un niveau de prix similaire à la communauté de communes de Costa Verde.



Le dynamisme du marché immobilier est faible au regard du parc de logements. L'EPCI présente un taux de rotation sur 4 ans de 4,3%, ce qui le place parmi les EPCI avec plus faibles rotations. Les appartements constituent la majorité de ces mutations.

À l'intérieur de la 4C, les dynamiques du marché immobilier sont contrastées. Les communes du sud présentent des niveaux de prix bas, et un faible volume de ventes. Deux regroupements de communes ont été faits autour de Riventosa et de Vivario, afin d'atteindre le seuil de représentativité de 11 ventes.

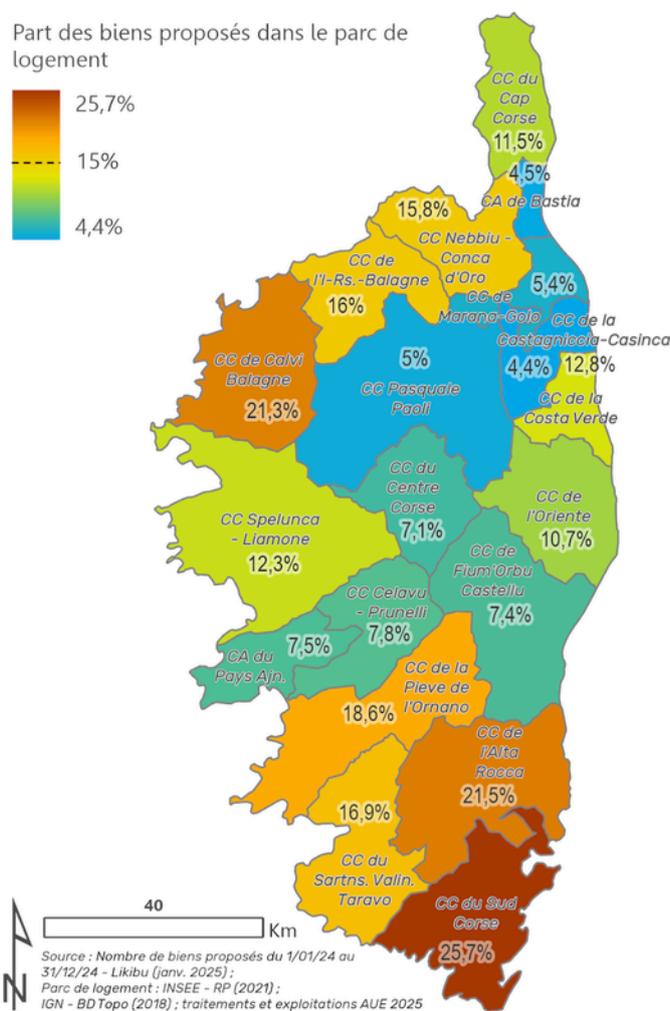
Corte et ses communes voisines présentent des niveaux de prix environ 50% supérieurs. Le nombre de ventes sur Corte est bien plus important que sur le reste de l'EPCI (244 ventes), une très large majorité de ces ventes sont des appartements.



Les ventes immobilières et les prix restent faibles sur la Communauté de Communes Centre Corse comparés aux grandes zones d'emploi de l'île.

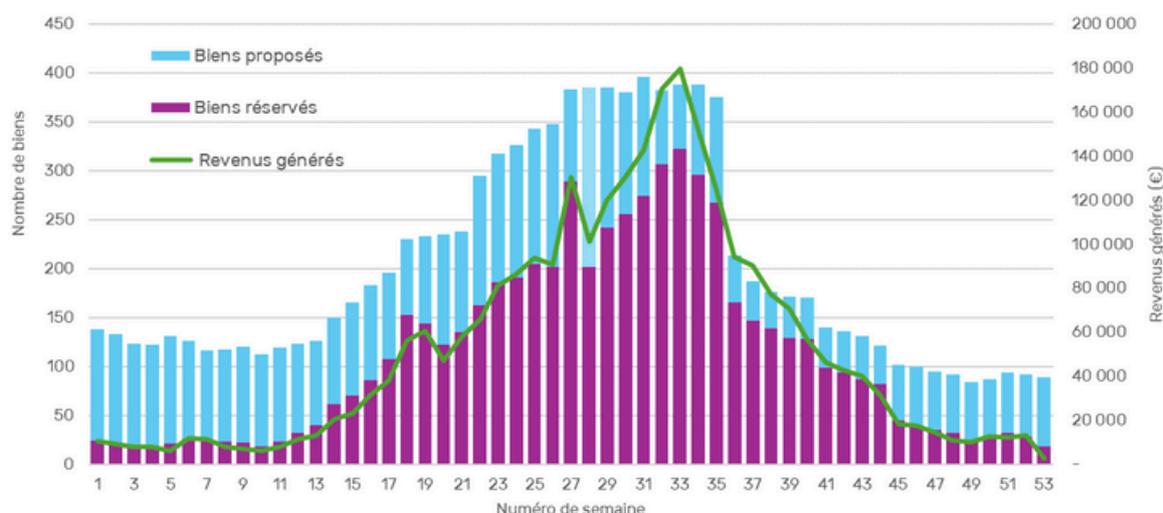
La faiblesse des mutations semble corroborer le diagnostic d'un phénomène de rente immobilière dans lequel une part significative des détenteurs de bien ont transformé leurs appartements en plus petites surfaces en vue d'une location à des étudiants.

LES MEUBLES DE TOURISME



La carte ci-contre présente la part du parc de logements proposés au moins une fois en location de type meublés de tourisme, à l'échelle des EPCI. Cette variable présente de fortes disparités sur l'île, allant de 4,4 % pour la Communauté de Communes (CC.) de la Castagniccia-Casinca à 25,7 % du parc de logements en location dans la CC. du Sud Corse. Le centre Corse, comme le Pays Ajaccien, se situe en dessous de la médiane régionale (15 %), avec 7,1 % de son parc de logements proposé en location. Mais au dessus des EPCI de la région Bastiaise, Marana et Castagniccia (autour de 5 %).

Evolution de l'offre et des revenus par semaine durant l'année 2024 - Communauté de Communes du Centre Corse (Source : Iikibu 2024 - expl : AUE 2025)



Les biens proposés sont ceux apparaissant au moins une fois sur les plateformes de location couvertes par le prestataire de données (Airbnb et Abritel/Vrbo). Un bien est considéré comme réservé dès lors qu'au moins un séjour y a été effectué. L'analyse prend en compte tous types de logements (appartements et maisons), sans distinction du type de location (logement entier, chambre privée ou partagée).

L'évolution temporelle des meublés de tourisme sur la communauté de communes du Centre Corse met en évidence une forte saisonnalité, comparable en tendance à celle observée à l'échelle régionale. Toutefois, on note une faible activité hivernale, avec une part des biens réservés plus faible que dans certaines régions de l'île.

L'offre de logements atteint son minimum en novembre et décembre, avec moins de 100 logements proposés par semaine. À l'inverse, le maximum est observé entre fin juillet et début août, avec un pic des biens réservés autour du 15 août. Ce dernier correspond également au sommet des revenus estimés. Les évolutions entre les biens réservés et les revenus générés sont similaires sur toute l'année.

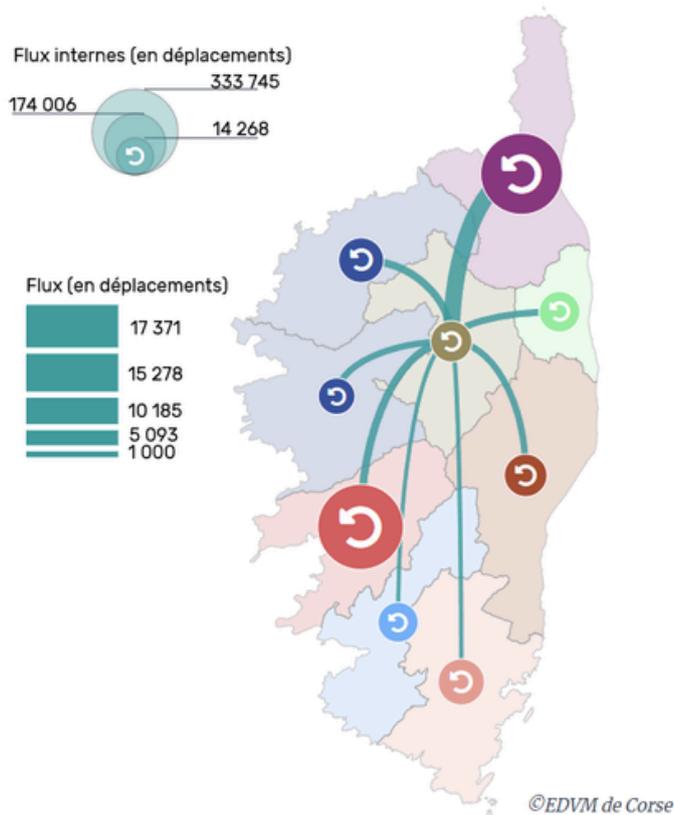
Un pic spécifique en semaine 27 (début juillet) des biens réservés, coïncide avec l'événement du trail de la Restonica, qui génère une demande ponctuelle significative.

Trois phases de baisse de l'offre sont observées :

- Début septembre, la plus forte, marquant la fin de la haute saison,
- Première semaine d'octobre, indiquant un second décrochage,
- Début novembre, avec une dernière chute notable des biens réservés.

L'activité réduite des meublés de tourisme au sein de la Communauté de Communes Centre Corse hors saison estivale ne semble dès lors pas constituer un facteur prédominant affectant la disponibilité des logements pour les étudiants. De plus, selon les dires de plusieurs experts, le calendrier universitaire amène beaucoup d'étudiants à libérer au printemps leurs logements, les propriétaires pouvant alors les proposer à la location pour une courte ou moyenne durée.

LES DONNEES MOBILITE



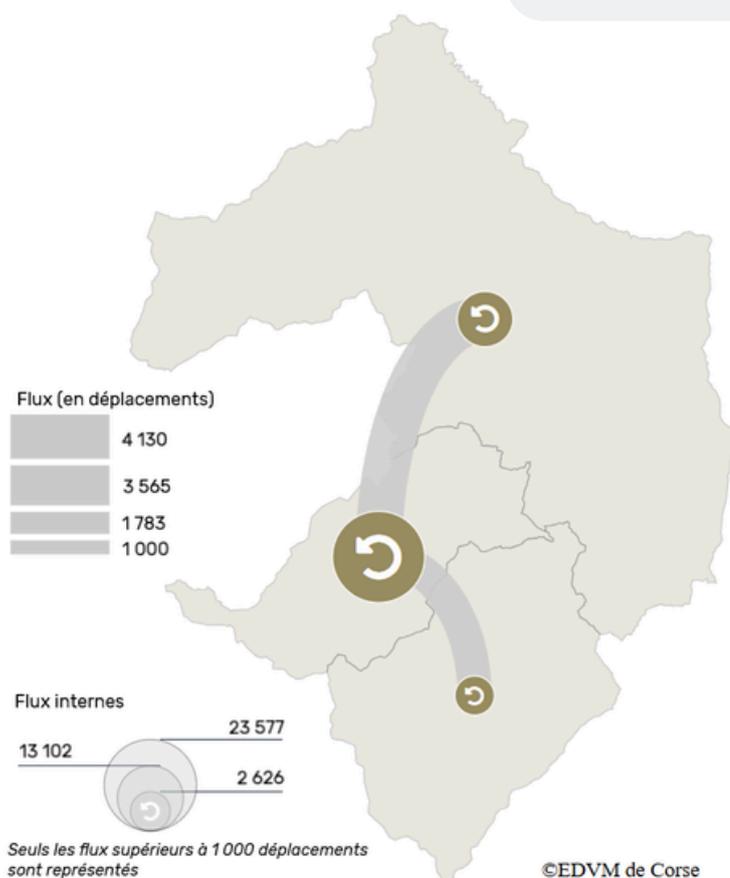
	Flux depuis le secteur centre Corse - Corte :
Pays Ajaccien	1 780
Ouest Corsica	1 249
Balagne	1 738
Pays Bastiais	5 810
Castagniccia Mare e monti	1 408
Corse orientale	1 254
Sud Corse	inf. à 1000
Taravo Valinco Sartenais	inf. à 1000
Centre Corse	44 520

L'analyse de la mobilité quotidienne des personnes, dite « Enquête Déplacements Ville Moyenne » (EDVM), réalisée pour la première fois en Corse entre novembre 2016 et mai 2017 a constitué une étape majeure pour la connaissance fine de la mobilité des personnes sur l'ensemble de notre région hors période estivale. Cette enquête d'envergure s'appuie sur une méthodologie standardisée, permettant les comparaisons avec d'autres territoires de même échelle et une robustesse des résultats. Les enquêtes de ce type présentent une pertinence des résultats d'une quinzaine d'années.

L'analyse de l'EDVM sur le grand secteur Centre Corse met en lumière plusieurs points. Tout d'abord, avec un taux de mobilité important (4,1 déplacements/jour/personne), le secteur Centre Corse est l'un des plus actifs (3,8 pour la Corse). Les taux de mobilité sur les secteurs du pays ajaccien et de Saint-Florent-Cap-Corse sont respectivement de 4,1 et 3,1 déplacements/jour/personne.

Cette activité repose essentiellement sur des déplacements internes au secteur. Le lien extérieur le plus important est avec le secteur du Pays bastiais environ 5 800 déplacements par jour. Les autres relations sont mineures, elles se placent juste au-dessus du seuil de représentativité de l'EDVM, à savoir 1 000 déplacements par jour.

Le territoire Centre Corse présente le taux de voiture par ménage le plus faible, avec 1,27 véhicule. Combiné à un taux de mobilité élevé, cela en fait également la région où l'on se déplace le plus à pied : 42 % des déplacements y sont réalisés avec des modes actifs.



Le détail des déplacements à l'intérieur du secteur Centre Corse met en évidence des échanges conséquents entre Corte et le secteur Asco-Morosaglia-Erbajolo, au nord : 4 130 déplacements/jour.

Les échanges entre Corte et le secteur plus au sud, Vivario-Venaco, sont plus faibles : 2 944 déplacements/jour. La relation entre les secteurs de Morosaglia et Vivario-Venaco est très faible, elle ne dépasse pas le seuil de représentativité (1 000 déplacements). Sans surprise, les déplacements internes sont de loin les plus élevés dans le secteur cortenais : 23 577 déplacements/jour.

Le secteur du cortenais compte environ 1 500 déplacements par jour liés aux études (vs. 1 000 à Ajaccio), soit le plus important de Corse.

LE LOGEMENT DES ETUDIANTS

En région cortenaise, le logement étudiant repose sur une offre variée, comprenant notamment 840 logements gérés par le CROUS. Cependant, le parc de logements locatifs privés reste encore mal connu, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

LE RECUEIL DES INFORMATIONS

Après validation par le comité de pilotage, le questionnaire a été transmis à l'université pour envoi à l'ensemble des étudiants le 7 octobre 2024. Des affiches ont été placées dans plusieurs lieux fréquentés par les étudiants pour les inciter à charger le QR code leur permettant d'accéder au questionnaire (cf Annexe 3).

Une relance a eu lieu avant la clôture de l'enquête qui a été repoussée au 16 novembre 2024.

Les 192 réponses recueillies ont été chargées et vérifiées avant le traitement. Pour compléter ces enquêtes l'ensemble des professionnels de l'immobilier et les directeurs des deux résidences privées pour étudiants ont été contactés et rencontrés.

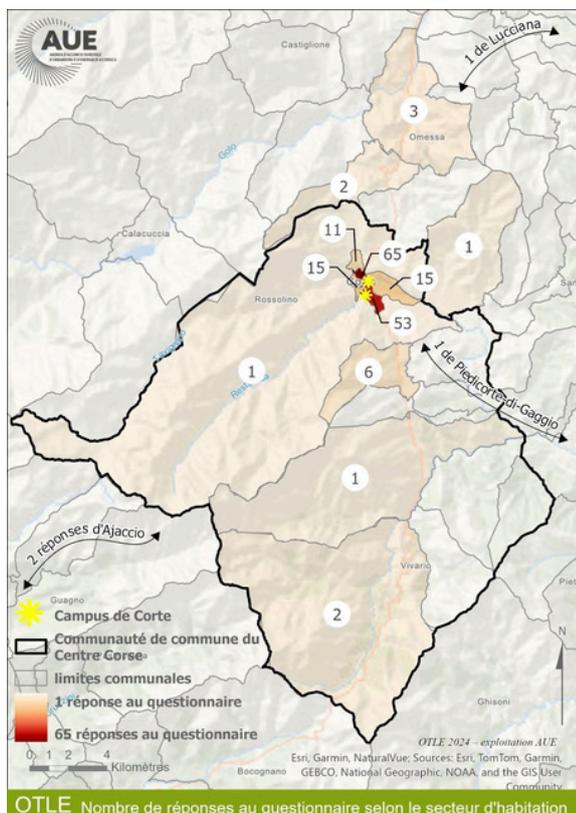


LE PROFIL DES ETUDIANTS

Méthodologie :

Lors de l'élaboration du questionnaire, les secteurs du centre de Corte ont été définis "à dire d'expert", afin de refléter au mieux les quartiers de vie du centre urbain. Ces quartiers ont été présentés aux répondants à l'aide d'une carte, en réponse à la question "Dans quel quartier habitez-vous ?", laquelle était posée uniquement aux étudiants ayant indiqué Corte à la question "Dans quelle commune habitez-vous pendant l'année scolaire 2024-2025 ?".

À l'issue de la campagne d'enquête et en fonction des résultats, certaines zones ont été fusionnées afin d'atteindre un seuil critique de 10 réponses, garantissant une analyse statistiquement exploitable. Plusieurs résultats sont donc détaillés par quartier dans cette section, lorsque cela s'avère pertinent.



La répartition géographique des réponses met en évidence une forte concentration des étudiants résidant dans la commune de Corte. En effet, 160 répondants y logent, contre seulement 19 étudiants résidant en dehors de la commune. Par ailleurs, 13 répondants vivant chez leur famille n'ont pas été interrogés sur l'adresse de leur logement.

Le profil des étudiants ayant répondu au questionnaire est en adéquation avec la population générale des étudiants inscrits. Il montre une population légèrement plus jeune et féminine. En préambule, il faut noter que cette comparaison : répondants/inscrits, trouve ses limites notamment dans le fait qu'une proportion inconnue d'inscrits a déjà, en pratique, pu abandonner ses études au moment de la réalisation du questionnaire.

Sur les 192 répondants, environ 24,5 % sont des hommes et 75,5 % des femmes (une personne n'ayant pas souhaité se prononcer), ce qui est cohérent avec les 62,7 % de femmes inscrites.

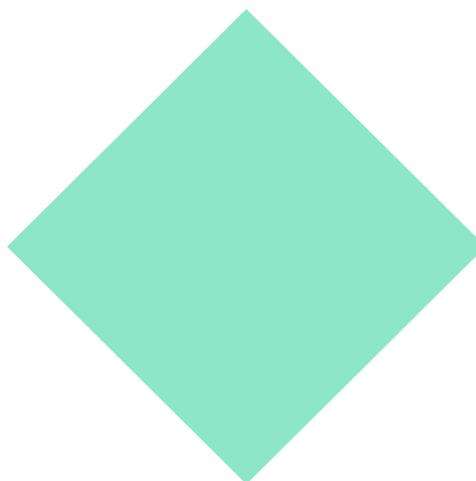
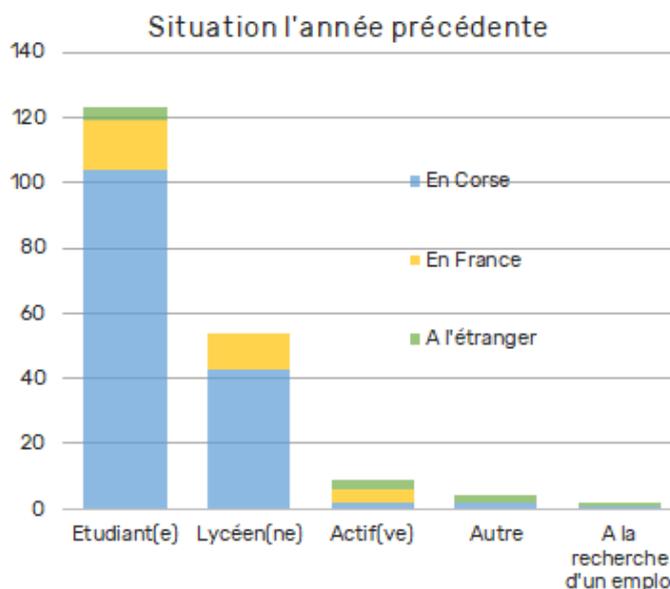
L'âge moyen est de 19,4 ans contre 23.9 ans pour l'âge moyen global (22.3 ans en ne prenant que les étudiants formellement inscrits en Licence, Master ou Doctorat : la catégorie "autres" regroupe des étudiants significativement plus âgés).

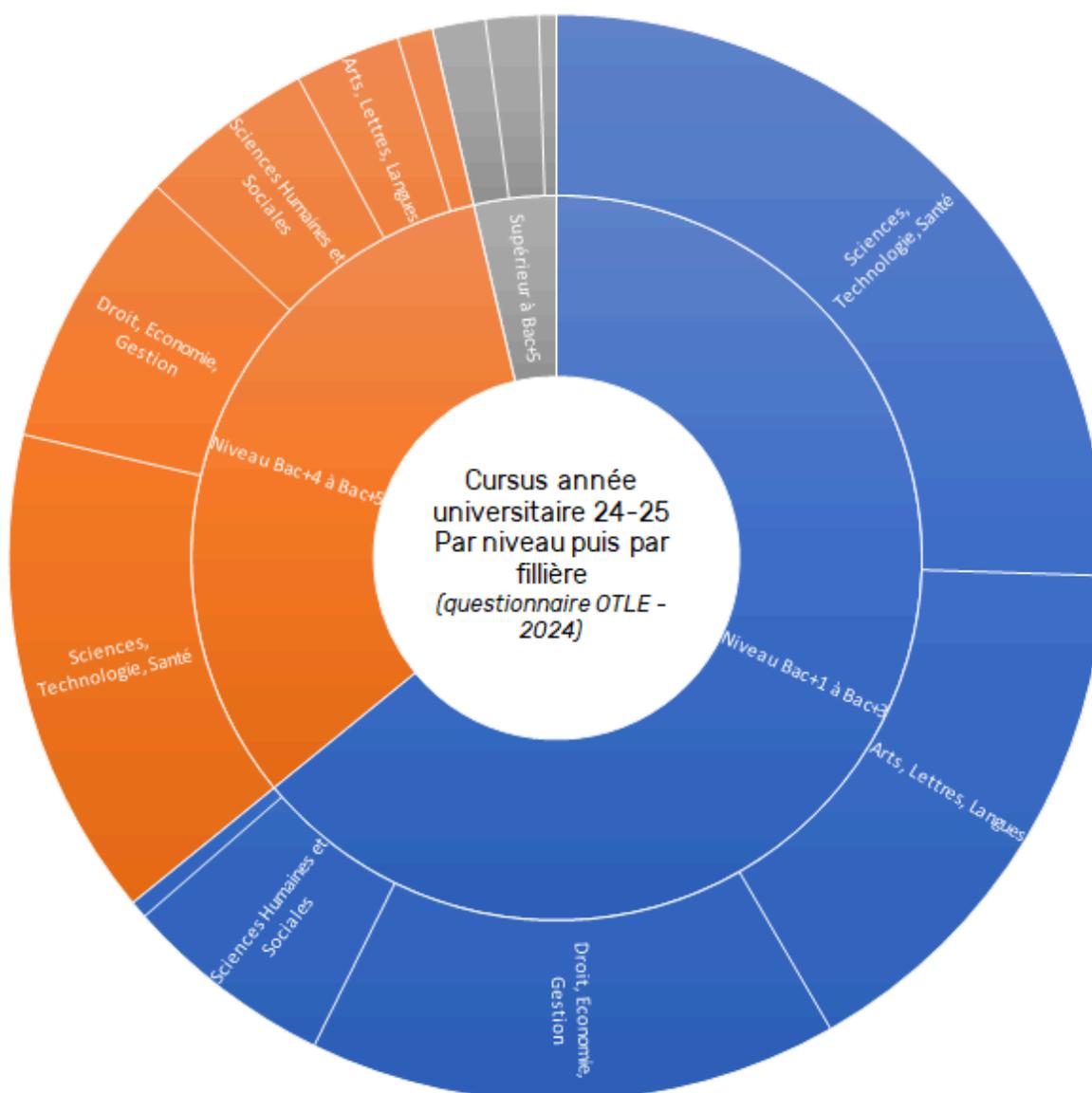
Tableau du détail des inscrits par cursus (Université de Corse - 2024) :

Cursus	Inscrits	Hommes	Femmes	Age moyen cursus Hommes	Age moyen cursus Femmes
Autres	630	210	420	37.0	33.2
Doctorat	126	59	67	32.7	33.7
Licence	3045	1181	1864	21.2	21.2
Master	963	335	628	24.3	24.6
Total	4764	1785	2979		

Les étudiants en Licence sont sous-représentés dans les répondants (64 % vs. 74 % en population réelle, hors catégorie "autres"). Concernant le grade du diplôme préparé, aucun des répondants n'est classé dans la catégorie "autres".

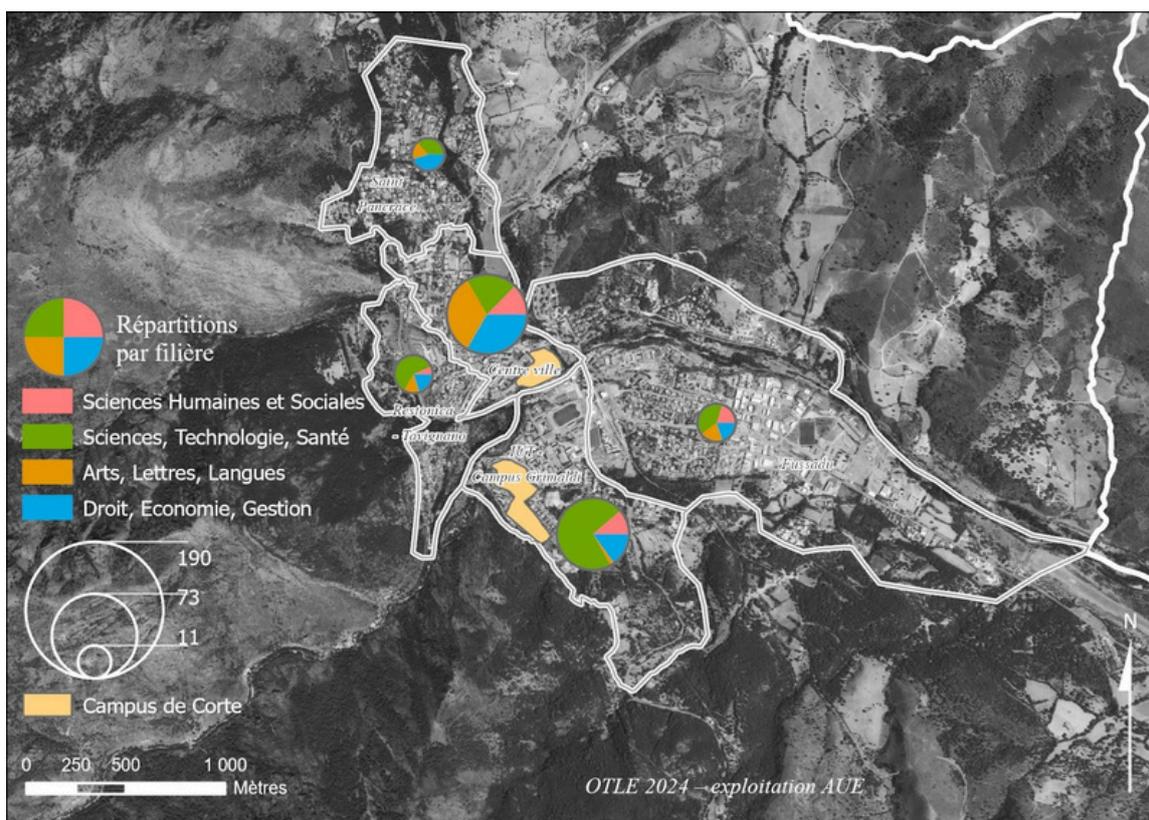
Toutefois, à travers ce questionnaire, on perçoit que la problématique du logement concerne les jeunes étudiants ayant cherché un logement : 28,2 % des répondants étaient en terminale en 2023-2024, résidant pour la majorité en Corse. 51 % des étudiants ayant répondu touchent une bourse CROUS, contre 35 % des 4 764 étudiants inscrits (données CROUS).





La filière “Sciences, Technologie, Santé” est prédominante (41,6 %), devant “Droit, Economie, Gestion” (24,5 %), “Arts, Lettres, Langues” (19,3 %) et “Sciences Humaines et Sociales” (13 %). Environ 20 % des répondants sont en alternance ou en apprentissage.

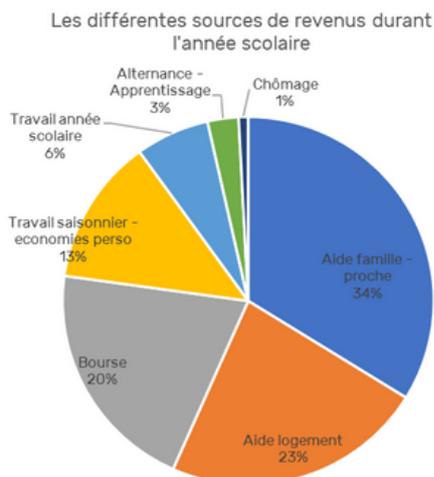
Le niveau licence représente environ deux tiers des répondants, contre un tiers pour le niveau master, et très peu (4 %) pour le niveau doctorat. La filière des arts et des lettres est très nettement en recul en master. Les sciences, technologies, santé sont majoritaires en licence et master.



L'analyse de la répartition des différentes filières dans les secteurs de la ville de Corte met en évidence une forte proximité entre le lieu de résidence des étudiants et leur campus de référence. En effet, les secteurs de l'IUT et du campus Grimaldi concentrent 72 % des étudiants en filière scientifique, tandis que le quartier Restonica - Tavignano en regroupe 60 %.

Le centre-ville présente une répartition plus équilibrée, bien que plus de 60 % des étudiants y résidant sont inscrits en Art, Lettres et Langues ou en Droit, Économie et Gestion, ces formations étant implantées dans ce secteur.

Enfin, le secteur Fussadu - Route d'Aleria affiche une répartition relativement homogène, avec une légère prédominance des étudiants en sciences. Les trois zones comptant le moins de réponses (Restonica - Tavignano ; Fussadu - Route d'Aleria et Saint Pancrace) présentent des résultats à interpréter avec prudence en raison de la taille réduite de l'échantillon.



Méthodologie :

La question détaillant les sources de revenus des étudiants permettait plusieurs choix parmi les propositions. Les réponses "Autres", renseignées en texte libre, ont été regroupées dans les catégories correspondantes afin de garantir une analyse plus homogène.

Ces résultats mettent en évidence la forte dépendance des étudiants aux soutiens familiaux et aux aides publiques. L'aide de la famille et/ou des proches constitue la principale source de revenu (34 %), suivie des aides au logement (23 %) et des bourses (20 %), ces trois sources représentant 77 % des réponses.

Les revenus issus d'une activité professionnelle restent limités. Le travail saisonnier et les économies personnelles concernent 13 % des étudiants et le travail durant l'année universitaire ne concerne que 6 % d'entre eux. Enfin, l'alternance et le chômage sont des sources de revenus marginales, mentionnées respectivement par 3 % et 1 % des étudiants.

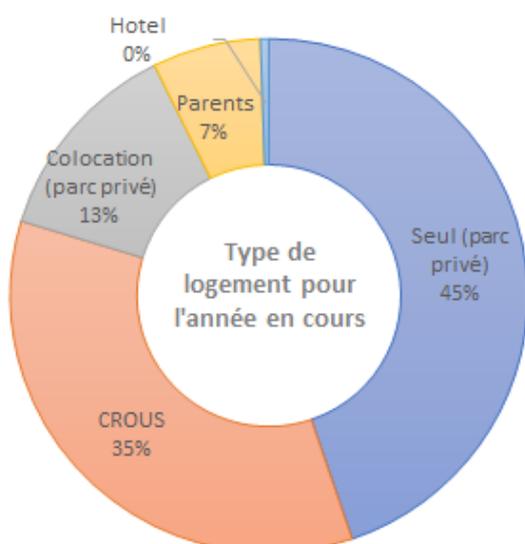
Profil type de la personne ayant répondu au questionnaire :

une étudiante de 19 ans, en Licence "Sciences, Technologie, Santé", déjà inscrite en 2023-2024, touchant une bourse CROUS.

Profil type de la personne inscrite à l'Université Pasquale Paoli :

une étudiante de 21 ans en Licence.

LE LOGEMENT ACTUEL ET PASSE



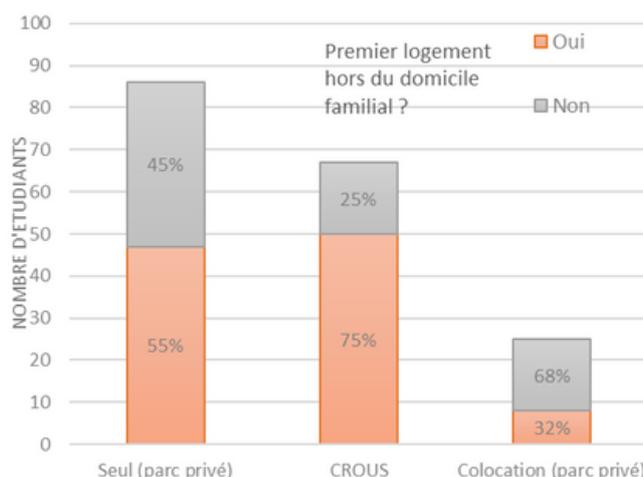
Avec 35% de réponse, le taux de résidents dans les logements du CROUS semble surestimé puisque pour 4 500 étudiants, 840 logements sont occupés au CROUS (20 %).

Selon les réponses, 74 % des logements CROUS sont occupés par des étudiants ayant quitté le domicile familial. Dans le parc privé, cette proportion diminue pour atteindre 54 %.

Près de la moitié des étudiants ayant répondu se loge dans un appartement du parc privé qu'ils occupent seuls.

Un tiers occupe un logement du CROUS. La colocation dans le parc privé est moins fréquente (13 %). Seulement 7% restent habiter chez leurs parents.

Pour des raisons de robustesse statistique et de discrétisation des données, la catégorie « hôtel » (1 réponse) sera exclue lors des exploitations par type de logement.

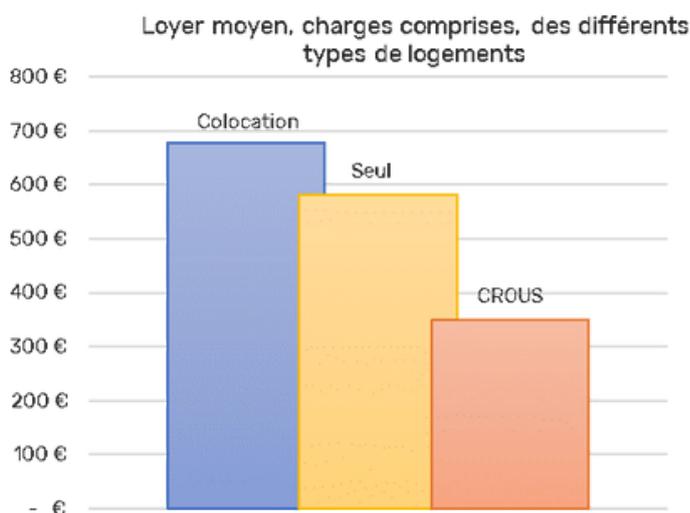
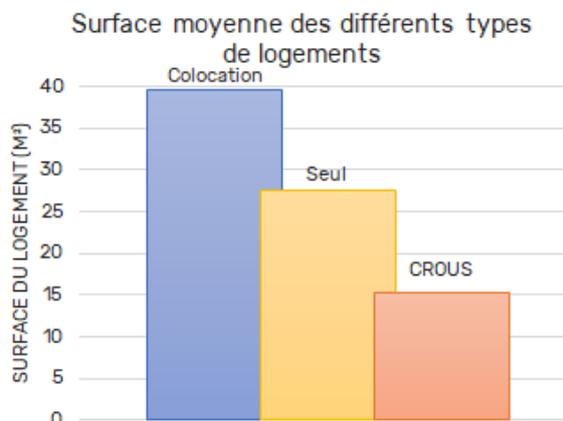


Ce qu'en disent les experts :

Les étudiants, logés dans le parc privé occupent en général un studio - T1 meublé. Encore peu d'étudiants choisissent la colocation.

L'analyse des réponses concernant la taille et le prix des logements occupés révèle certaines disparités.

Les biens en colocation sont les plus grands, avec une superficie moyenne de 39,5 m², tandis que les logements occupés par une seule personne dans le parc privé affichent une surface moyenne de 27,5 m². Les logements du CROUS ont une surface moyenne de 15,3 m².



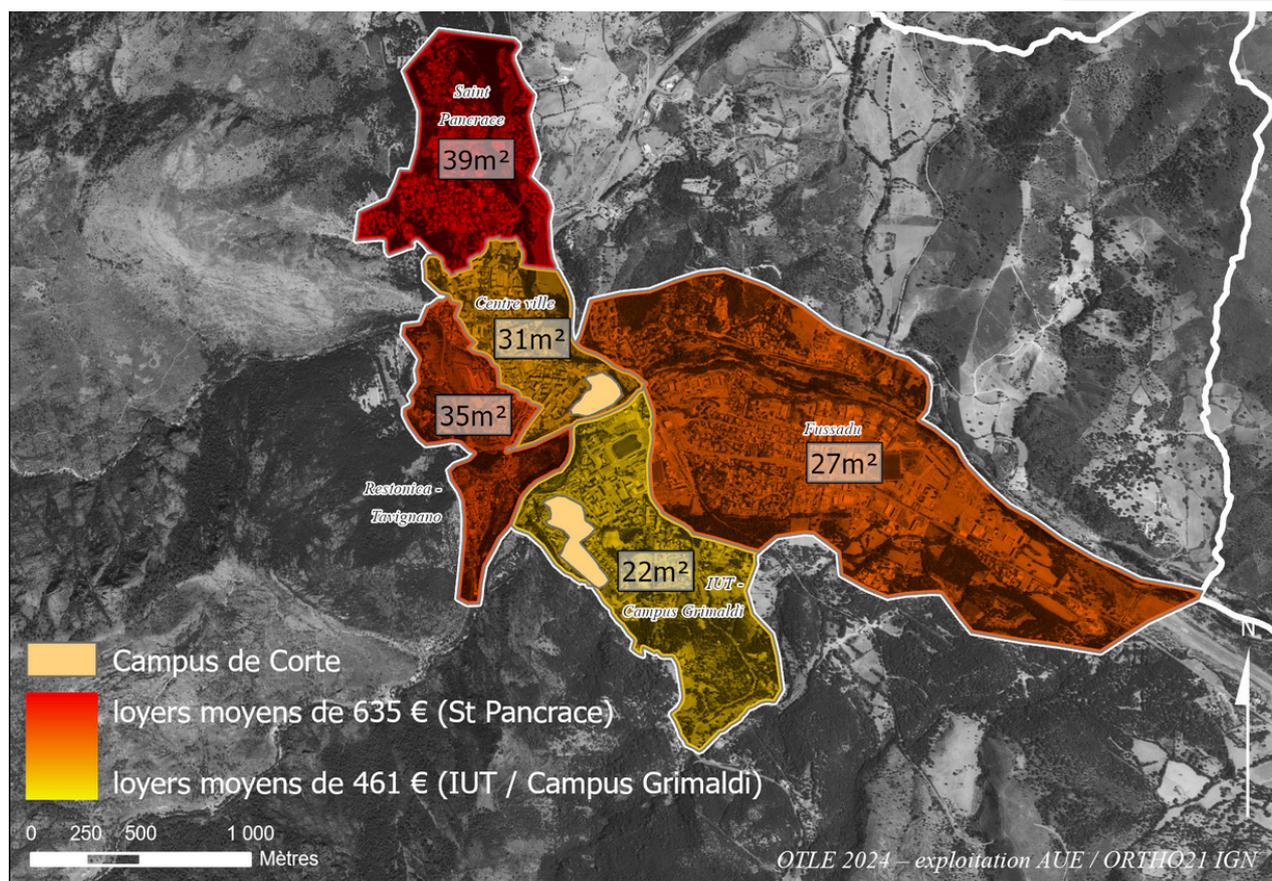
Les colocations affichent un loyer moyen global d'environ 678 €/mois qui est en général divisé par le nombre de colocataires (souvent deux). Les appartements occupés par une seule personne ont un loyer moyen de 582 €/mois. Les logements du CROUS sont les plus abordables, avec un loyer moyen de 350 €. (Loyers obtenus seulement à partir des réponses collectées).

Ce qu'en disent les experts :

La demande soutenue de ces dernières années a entraîné une augmentation des loyers.

les loyers observés sont en moyenne de :

- 450€ HC pour un Studio
- 580 - 600€ HC pour un T2
- 700 - 800€ HC pour un T3-T4 soit env 400€/personne.



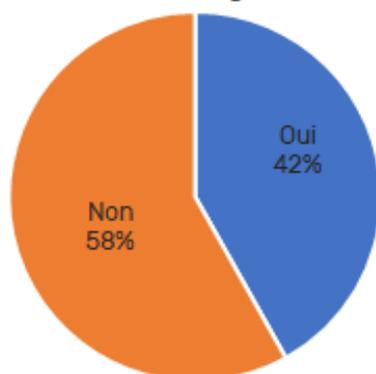
Le détail géographique des loyers et des tailles de logement sur la ville de Corté met en évidence certaines disparités.

Le secteur de l'IUT - Campus Grimaldi se distingue par des logements plus petits (22 m² en moyenne), une caractéristique influencée par la présence des résidences CROUS et de plusieurs complexes de résidences étudiantes proposant de petites surfaces. Ce secteur affiche également le loyer (charges comprises) le plus bas. Toutefois, rapporté à la surface habitable, le prix au mètre carré atteint 20,9 €/m², ce qui en fait la zone la plus chère de Corté selon cet indicateur. Une spécificité probablement liée à la forte concentration de résidences étudiantes, qui offrent une typologie de logements différente du reste de la ville, avec des surfaces réduites mais un panel de services plus étoffé.

Le secteur de Saint Pancrace est celui où la taille des logements est la plus importante (39 m²) suivi par le quartier Restonica - Tavignano (35 m²), ce sont aussi deux secteurs avec une part des répondants en colocation.

LA RECHERCHE DE LOGEMENT

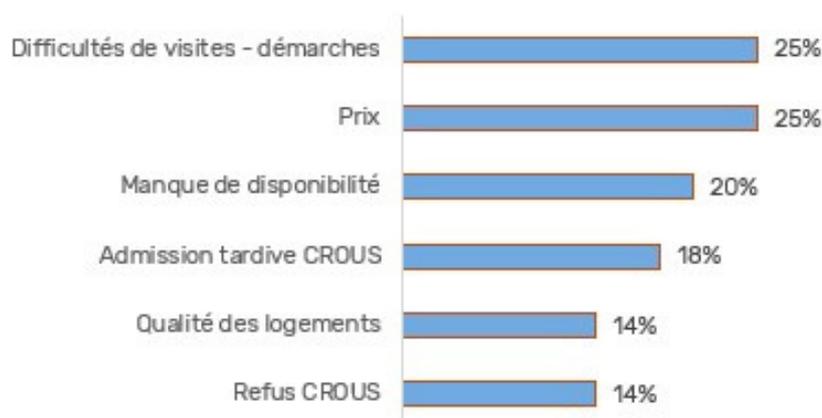
Avez vous eu des difficultés à trouver un logement ?



Parmi les étudiants interrogés, 58 % déclarent ne pas avoir rencontré de difficultés pour trouver un logement. Toutefois, une part significative (42 %) indique avoir fait face à divers obstacles.

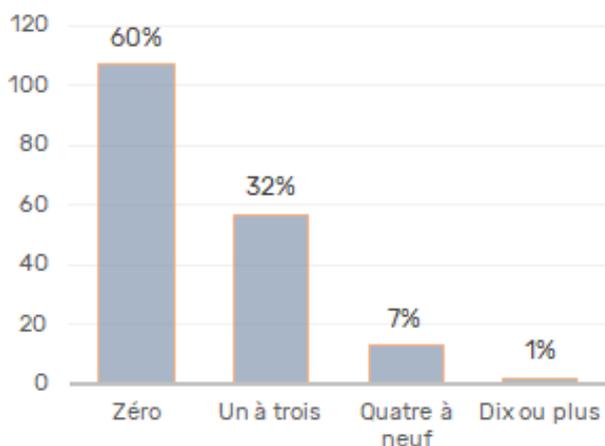
L'analyse des types de difficultés rencontrées est plus complexe à interpréter. En effet, 41 % des répondants ont laissé cette question sans réponse. D'autre part, la question étant ouverte, les étudiants pouvaient mentionner plusieurs motifs, ce qui explique la somme des pourcentages supérieure à 100 %.

Type de difficultés rencontrées

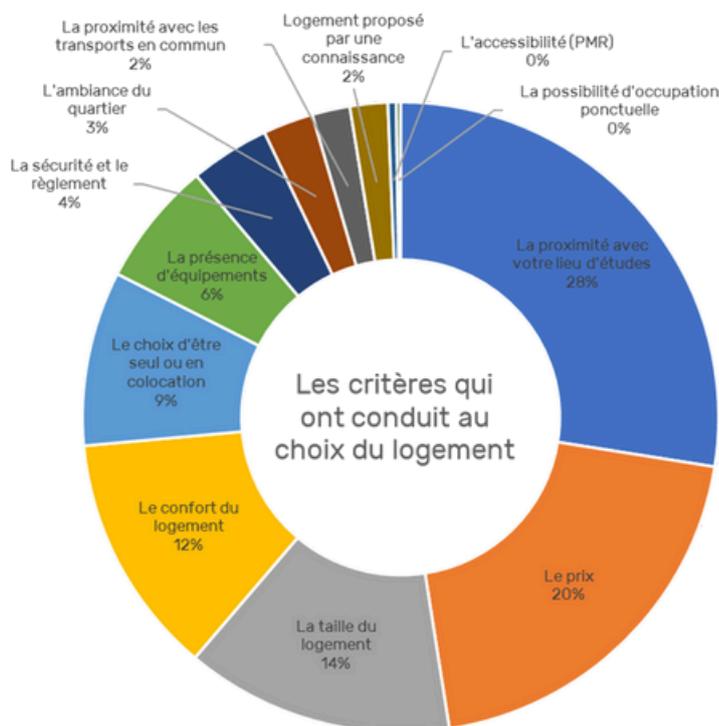


Parmi les principales difficultés signalées, 34 % concernent les relations avec le CROUS (admissions tardives et refus d'admission). Par ailleurs, 25 % des répondants mentionnent des loyers trop élevés, tout comme des difficultés à organiser les visites et à effectuer les démarches sur place. Le manque de logements disponibles revient fréquemment (18 %) , tandis que 12 % des réponses évoque la qualité des logements.

Nombre de logements visités



Parmi les étudiants interrogés, 60 % n'ont pas visité de logement avant de faire leur choix. Cette proportion significative est en partie liée aux 35 % des répondants vivant en logement CROUS. 32 % ont visité entre un et trois logements, tandis que seulement 8 % en ont visité davantage.



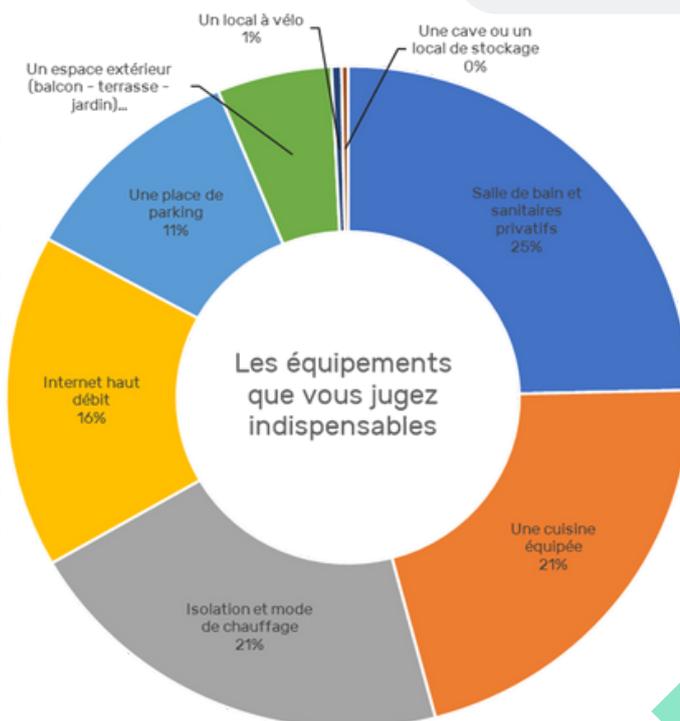
La question sur le choix du logement propose au répondant de sélectionner trois critères dans une liste prédéfinie.

La proximité avec le lieu d'études (28 %), suivie du prix (20 %) et de la taille du logement (14 %) sont les principaux déterminants du choix de logement, reflétant des préoccupations relativement classiques.

D'autres critères, tels que la sécurité, le règlement de la résidence ou encore l'ambiance du quartier, sont moins souvent mentionnés.

Même si l'accessibilité PMR et la possibilité d'une occupation ponctuelle concernent un nombre restreint d'étudiants (peu de réponses), ces critères restent importants à prendre en compte.

Les étudiants accordent une importance particulière au confort et à la fonctionnalité de leur logement. Les équipements les plus souvent cités comme indispensables sont la présence d'une salle de bain et de sanitaires privés (25 %), suivis de l'isolation et du mode de chauffage (21 %), ainsi que d'une cuisine équipée (21 %).

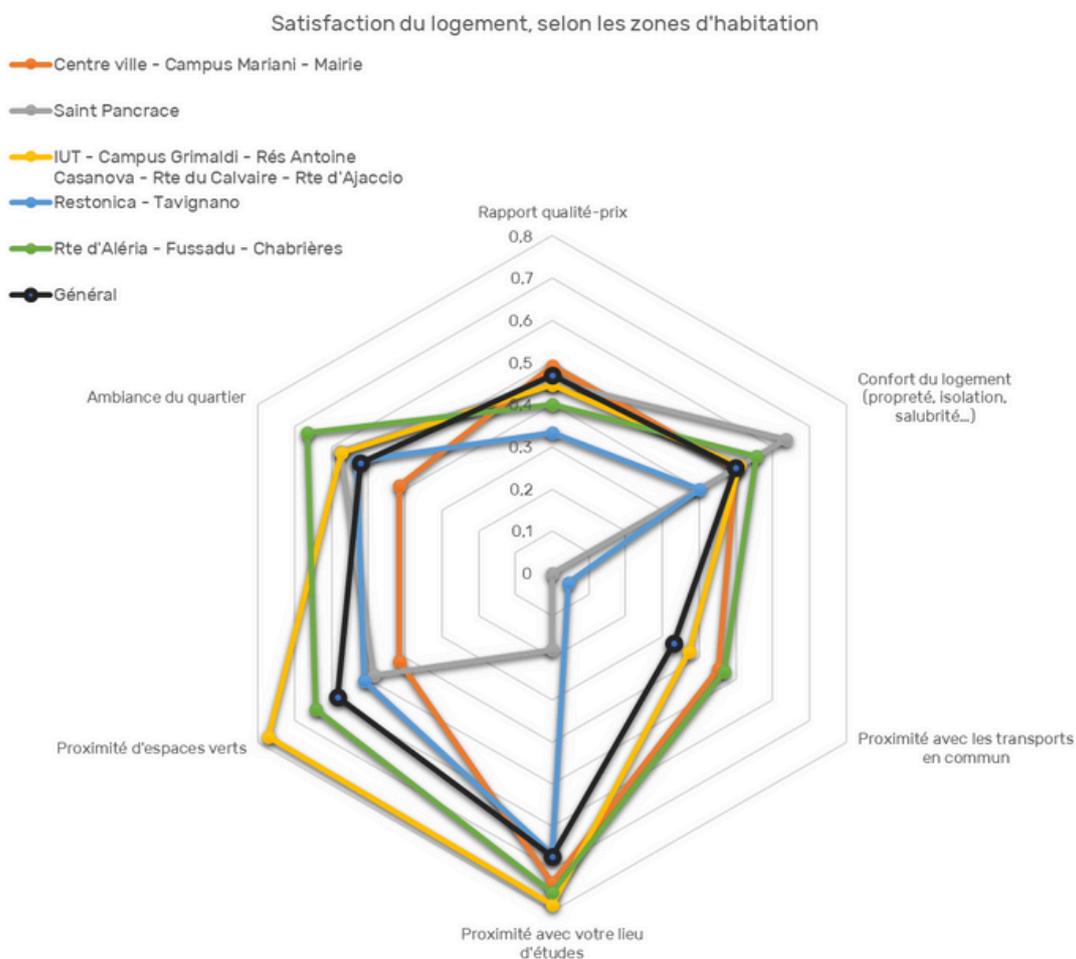


L'accès à Internet haut débit est mentionné dans 16 % des réponses, une proportion relativement modérée au regard des usages numériques quotidiens des étudiants. Ce résultat peut s'expliquer par le développement des réseaux mobiles, qui permettent un accès à internet en complément ou en alternative à une connexion fixe. D'autres équipements, comme une place de parking (11 %) ou un espace extérieur (5 %), sont moins prioritaires mais restent recherchés par certains. Enfin, les besoins en locaux spécifiques, tels qu'un local à vélo (1 %) ou un espace de stockage, apparaissent comme secondaires pour la majorité des étudiants. Cette hiérarchisation des équipements met en évidence des attentes principalement tournées vers le confort quotidien et les nécessités pratiques.

Ce qu'en disent les experts :

Il y a plus de dix ans, il y avait une pénurie de petits logements. Aujourd'hui, l'ensemble des professionnels de l'immobilier souligne qu'il n'y a plus de manque de logements, et nous commencerions même à observer un phénomène inverse. Les étudiants n'ont plus de difficultés à trouver un logement. Toutefois, le Crous n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble de la demande. Il reçoit 2 000 dossiers pour 430 logements disponibles en juin. En septembre 2024, 325 étudiants étaient toujours en attente, dont 220 boursiers.

UNE SATISFACTION VARIABLE



Méthodologie :

Pour mesurer la satisfaction des étudiants selon leur lieu de résidence, chaque réponse reçoit un score basé sur les cinq niveaux d'appréciation : Très satisfait, Satisfait, Neutre, Insatisfait, Très insatisfait. Par la suite, on établit un rapport entre le score obtenu pour chaque critère et le score maximum possible (si tous les répondants de la zone avaient choisi Très satisfait). Ce rapport produit un score qui varie entre 0 et 1.

Proximité avec le lieu d'étude :

Ce critère reçoit logiquement les meilleures évaluations, en raison de la configuration compacte du centre urbain cortenais, qui garantit une relative proximité aux deux grands campus pour la plupart des zones étudiées. Les quartiers situés à proximité immédiate des campus, tels que le centre-ville, les résidences universitaires (IUT - Campus Grimaldi - Rés Antoine Casanova) et Restonica - Tavignano, obtiennent des scores élevés. À l'inverse, Saint Pancrace, quartier le plus excentré, affiche un score faible, mettant en évidence la contrainte que représente l'éloignement pour les étudiants résidant dans cette zone.



Rapport qualité-prix :

Les avis concernant le rapport qualité-prix sont généralement modérés, affichant des scores assez uniformes (entre 0,3 et 0,5) dans la plupart des quartiers. Il semble que le prix ne corresponde pas toujours aux attentes des étudiants. La zone Restonica - Tavignano reçoit des évaluations nettement plus faibles à ce sujet, bien que les logements y soient relativement spacieux (en moyenne 35 m²), mais une part importante des répondants en colocation (40 %). Le centre-ville se distingue comme la zone la mieux notée, offrant le prix au m² le plus bas (16,1 €), ce qui contribue à une perception plus positive du rapport qualité-prix. Cependant, cette appréciation doit être mise en perspective avec le confort des logements.

Ce qu'en disent les experts :

Il y a plus de dix ans, les logements proposés dans des groupes collectifs, ne répondaient plus aux attentes - les sanitaires sur le palier ne trouvaient plus preneur. Dès qu'il y a eu rénovation, avec plus de confort, les logements se sont arrachés. Les agences font le choix de louer des biens de qualité.

Proximité avec les transports en commun :

Ce critère recueille une satisfaction modérée à faible selon les quartiers, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de l'absence de transports urbains. La gare constituant le principal point de desserte, les évaluations en dépendent largement. Les meilleures notes, bien qu'elles soient inférieures à 0,6, concernent les résidences universitaires et le centre-ville. En revanche, les quartiers les plus éloignés de la gare, tels que Saint Pancrace et Restonica - Tavignano, présentent une satisfaction plus faible.



Ambiance du quartier :

L'ambiance du quartier est un critère où les écarts de satisfaction relativement marqués. La zone Route d'Aléria - Fussadu - Chabrières est la seule à obtenir un score supérieur à 0,6, traduisant un cadre de vie apprécié des étudiants, probablement en raison d'un habitat plus diffus et de l'absence d'établissements de nuit (quartier calme). À l'inverse, le centre-ville affiche le score le plus faible, pouvant refléter une ambiance animée mais aussi d'éventuelles nuisances. Les autres quartiers enregistrent une satisfaction modérée, comprise entre 0,5 et 0,6.

Proximité des espaces verts :

Ce critère est particulièrement apprécié sur certaines zones. Le quartier de l'IUT - Campus Grimaldi - Route d'Ajaccio obtient un très bon score de satisfaction, probablement grâce à son cadre naturel et montagneux. La Route d'Aléria - Fussadu - Chabrières affiche également un score supérieur à 0,6, témoignant d'une proximité avec les espaces naturels. À l'inverse, le centre-ville se distingue par une note inférieure à 0,4, indiquant un manque perçu d'espaces verts pour les étudiants vivant au cœur de Corte. Néanmoins cette appréciation doit être nuancée par la qualité de l'environnement naturel et paysager dont bénéficie l'ensemble de la ville.

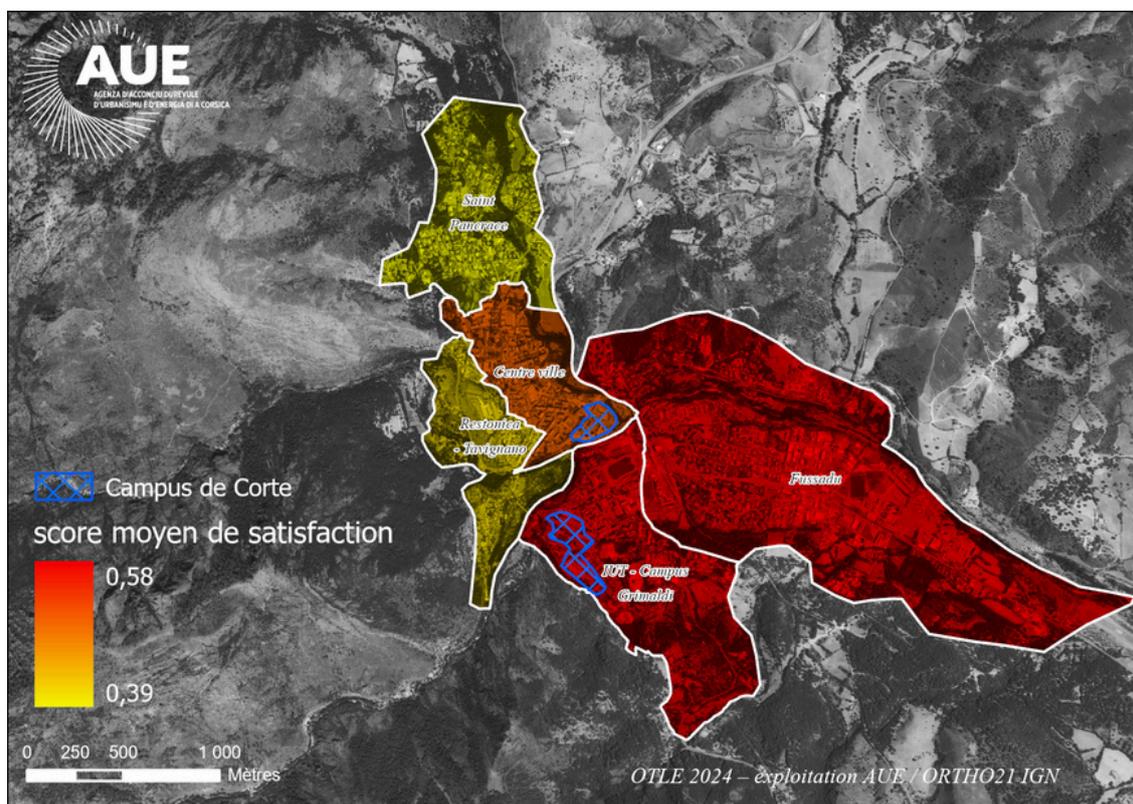


L'analyse des six critères de satisfaction met en évidence des disparités significatives selon les quartiers, mais aussi des tendances générales dans l'appréciation des étudiants quant à leur lieu de résidence et souligne les principaux leviers d'amélioration à explorer pour renforcer leur satisfaction globale. De manière globale, la proximité avec le lieu d'étude est le critère le plus apprécié, grâce à la compacité du centre urbain cortenais et à la relative accessibilité des campus depuis la plupart des zones. En revanche, la proximité avec les transports en commun est l'un des points les plus faibles, ce qui s'explique par l'absence de transports urbains structurés à Corte et la centralisation des dessertes autour de la gare.

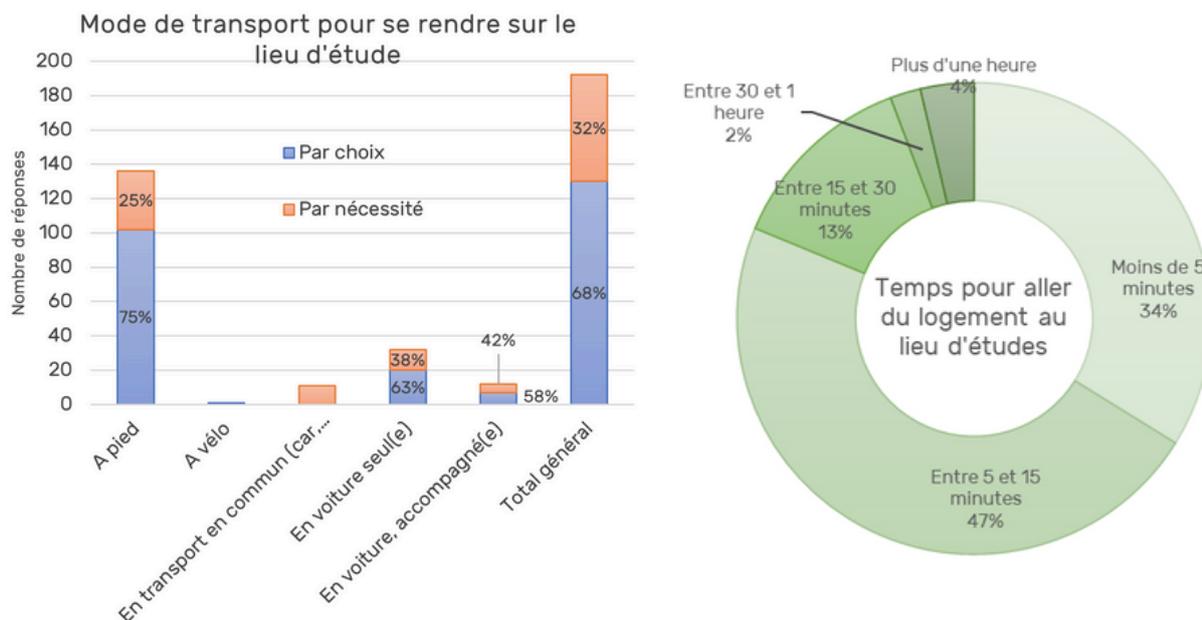
Le confort du logement et le rapport qualité-prix obtiennent des scores globalement modérés, traduisant une satisfaction mesurée mais aussi une perception contrastée selon les secteurs. Certains quartiers, comme le centre-ville et la Restonica - Tavignano, enregistrent une satisfaction moyenne, potentiellement liée à l'ancienneté des bâtiments et à l'environnement humide.

L'ambiance du quartier et la proximité des espaces verts sont des critères qui révèlent des écarts marqués entre les différentes zones étudiées. Certains secteurs, comme la Route d'Aléria - Fussadu - Chabrières ou l'IUT - Campus Grimaldi - Route d'Ajaccio, bénéficient d'une appréciation élevée, sans doute en raison de leur cadre plus calme et verdoyant. À l'inverse, le centre-ville obtient des scores plus faibles, probablement en raison des nuisances liées à l'animation urbaine et à une moindre présence d'espaces verts.

Ainsi, cette analyse met en lumière les atouts et les faiblesses perçus par les étudiants selon leur lieu de résidence, et souligne les principaux leviers d'amélioration à explorer pour renforcer leur satisfaction globale.



LA MOBILITE

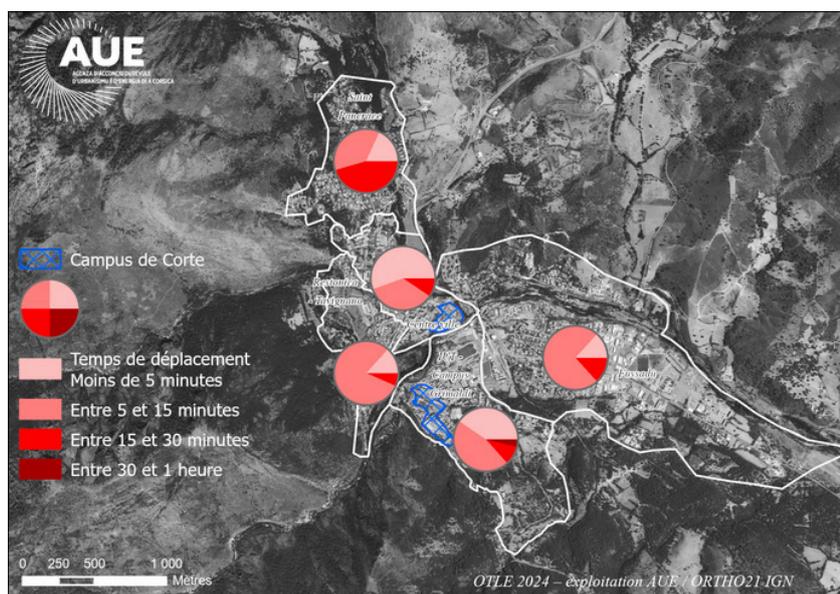


Les étudiants, du fait de la proximité des campus, privilégient largement la marche à pied, qui représente 71 % des déplacements. 81 % des étudiants mettent moins de 15 minutes pour rejoindre l'université.

La voiture est utilisée par 23 % des étudiants, dont 17 % en tant que conducteur et 6 % en tant que passager. Il est probable que cette catégorie regroupe en partie les étudiants dont le temps de trajet est compris entre 15 et 30 minutes (13 %), voire ceux résidant en dehors de Corte.

Les transports en commun sont peu utilisés (6 % des réponses) et semblent être associés à des trajets plus longs, entre 30 minutes et 1 heure (2 %) ou dépassant une heure (4 %). Aucun étudiant ne déclare les utiliser par choix.

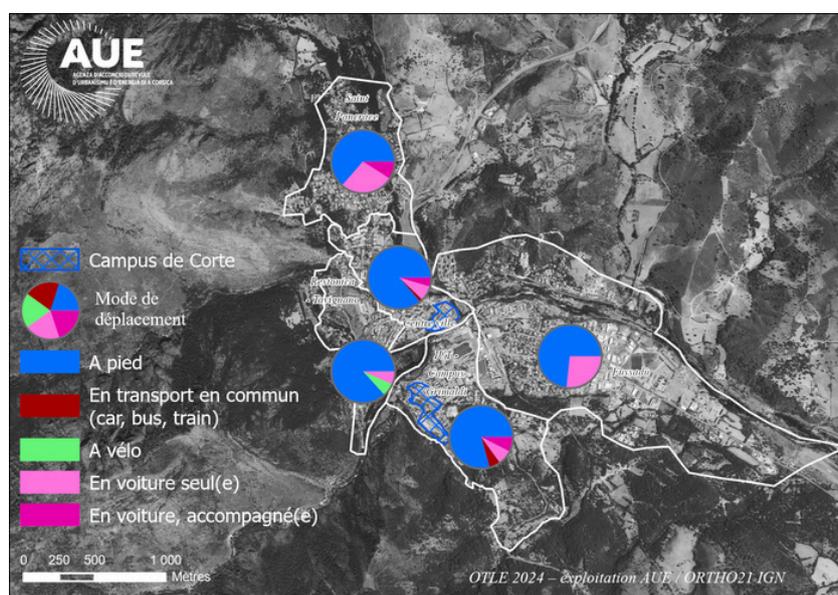
Dans l'ensemble, 68 % des étudiants affirment utiliser leur mode de transport par choix, tandis que 32 % le font par nécessité. Il est intéressant de noter que 75 % des étudiants se déplaçant à pied le font par choix, ce qui souligne le caractère central des campus et l'accessibilité piétonne de la ville.



Comme observé à l'échelle générale, la marche reste le principal mode de déplacement dans tous les secteurs. Toutefois, l'usage de la voiture est plus marqué dans les deux secteurs les plus éloignés, Fussadu et Saint Pancrace, où les distances plus importantes et la topographie peuvent

rendre les déplacements à pied moins pratiques.

Les temps de déplacement reflètent également la proximité entre le lieu de résidence et le lieu d'étude. Le centre-ville se distingue particulièrement, avec plus de 50 % des trajets effectués en moins de cinq minutes. À l'inverse, le secteur de Saint Pancrace présente une proportion notable de trajets plus longs, 41 % des étudiants mettant plus de 15 minutes pour rejoindre leur établissement. Ce constat s'explique également par le choix du mode de déplacement. En effet, même pour des trajets plus longs, une part significative des étudiants privilégie la marche, ce qui accentue les écarts de temps de déplacement entre les secteurs.



ELEMENTS CLES



4 764 étudiants inscrits à l'université en 2024.
Stable sur les deux dernières années.



840 étudiants logés au CROUS.
soit près de 18 % des étudiants.

Près de 250 étudiants logés dans Les deux résidences hôtelières.



Parc privé :

Studio : 450 €/mois hors charges.
T2 : 590 €/mois hors charges.

Logement CROUS :

Chambre de 12 m² : 229€
Studio avec kitchenette de 20m² : 427€.
Les loyers comprennent les fluides, le WIFI, la maintenance.



Les premiers logements se libèrent dès février. Ces logements dans le privé ne trouvent pas preneur avant le milieu de l'année.

CONCLUSION

Ce premier rapport de l'Observatoire Territorial du Logement des Étudiants (OTLE) de Corse dresse un état des lieux précis des conditions de logement des étudiants en 2024 et met en lumière les tendances qui façonnent le marché immobilier local.

Une carence en logements Crous existe, particulièrement liée à l'afflux de demandes dès le printemps. Des réassorts sont réalisés en novembre et décembre suite au départ d'étudiants dès ce premier trimestre. La saisonnalité joue donc un rôle important dans l'attribution des logements.

Un des éléments notables est que les étudiants de l'université de Corse-Pasquale Paoli, dans leur majorité, ne semblent pas éprouver de difficulté majeure à se loger dans Corte après le mois de septembre. Cette impression est soutenue par le fait que plus de 9 étudiants sur 10 ont visité moins de 4 logements avant de s'installer. L'immobilier paraît s'être adapté à la demande étudiante, ce qui peut conduire à une faible dynamique des mutations des appartements. La stabilité du nombre d'étudiants et l'accroissement du nombre de petits logements participent à un accès facilité au logement. La concentration des étudiants en centre-ville et la prédominance du parc locatif privé soulignent des enjeux en matière d'accessibilité et de qualité du logement. Très attentifs à la proximité de leur logement avec leur lieu d'études, les étudiants ne se montrent toutefois pas satisfaits du rapport qualité-prix, notamment à cause des conditions de confort et du manque de transport urbain. En majorité, les déplacements pour étudier se font à pied en moins d'un quart d'heure mais des disparités entre quartiers apparaissent. L'usage du vélo reste exceptionnel.

Ce rapport constitue une première étape dans l'amélioration de la connaissance du logement étudiant en Corse. A la rentrée universitaire 2025-2026, un second questionnaire sera lancé et un rapport produit, qui permettra de détecter des évolutions potentiellement significatives.

A l'avenir, le périmètre de l'OTLE de Corse aurait vocation à être élargi tant sur le plan spatial (afin de l'étendre à tous les étudiants de Corse), que qualitatif (afin d'accroître le taux de réponse au questionnaire et d'inclure tous les jeunes résidents de la communauté de communes du Centre Corse) et institutionnel - en se rapprochant, comme recommandé par la FNAU et l'AVUF, de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Corse, du rectorat de Corse et de l'Observatoire de la Vie Étudiante.

ANNEXES

ANNEXE 1

Observatoire Territorial du Logement des Étudiants de Corse
--

Convention de partenariat

ENTRE les membres partenaires ci-après désignées :

- o **La Collectivité de Corse**, située 22 cours Grandval 20000 Aiacciu, représentée par M. Gilles SIMEONI en sa qualité de Président du Conseil exécutif de Corse (ci-après désignée « CdC »),
- o **L'Université de Corse**, située Av. du neuf Septembre, 20250 Corti et représentée par M. Dominique FEDERICI en sa qualité de Président (ci-après désignée « Université »),
- o **Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de la Corse**, située 22 Avenue Jean Nicoli BP 55 - 20250 Corti et représenté par M. Marc-Paul LUCIANI en sa qualité de Directeur général (ci-après désigné « CROUS »),
- o **La Communauté de communes du Centre Corse**, située Zone artisanale, T50, 20250 Corti et représentée par son Président M. Antoine ORSINI (ci-après désignée « 4C »),
- o **La Ville de CORTI**, située 21 cours Paoli 20250 Corti et représentée par son maire, M. Xavier POLI (ci-après désigné « Ville »),
- o **La Caisse des Dépôts et Consignations**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, ayant son siège 56, rue de Lille, 75007 Paris, représentée par M. Fabien DUCASSE dûment habilité à l'effet des présentes (ci-après désignée « BdT »),
- o **L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse**, située 5, rue Prosper Mérimée - CS 40001 20181 Aiacciu Cedex 1 et représentée par son Directeur M. Alexis MILANO (ci-après désignée l'AUE),
- o **L'Agence d'Information sur le Logement de Corse**, située Immeuble Panero, Boulevard Dominique Paoli 20090 Aiacciu et représentée par son Président M. Ghjuvan'Santu LE MAO (ci-après désignée « l'ADIL »).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (ci-après désignée FNAU) et l'Association des Villes Universitaires de France (ci-après désignée « AVUF ») accompagnent les observatoires territoriaux du logement étudiant dans la mise en place de leur gouvernance et dans leurs réflexions sur les objectifs et les indicateurs. Elles s'engagent à leur fournir des données issues d'accords nationaux, à mettre en avant leurs territoires et à leur fournir toutes les informations utiles au bon fonctionnement de leur observatoire. Cette démarche est appuyée par les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la cohésion des territoires, des acteurs du logement des réseaux nationaux (ANIL, CNAF, INSEE), la Banque des territoires, la Conférence des Présidents d'Université et le réseau des collectivités Enseignement supérieur et recherche, qui pourront être mobilisés à tout moment pour aider les observatoires locaux face à leurs problématiques éventuelles.

Dans le cadre du programme petites villes de demain qui vaut opération de revitalisation du territoire, les parties se sont associées en faveur de la création d'un Observatoire Territorial du Logement des Étudiants de Corse (ci-après désigné « OTLE de Corse »).

L'OTLE de Corse s'inscrit dans une démarche déployée à l'échelle nationale (ci-après désignée « démarche nationale »), dont les objectifs sont les suivants :

- Guider les politiques urbaines,
- Réunir les collectivités territoriales, les établissements et les acteurs du logement des étudiants et de l'enseignement supérieur,
- Construire une connaissance et une réflexion globale autour de la problématique du logement étudiant à partir de données locales = *données remontantes*,
- Appréhender finement la demande et l'offre dans sa diversité dans une dimension prospective, o Nourrir l'Observatoire National du Logement des Étudiants, piloté par les ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de la cohésion des territoires.

Apports de la démarche nationale à l'OTLE de Corse :

- Une méthode,
- Une labellisation,
- Des comparaisons possibles entre territoires,
- Des données issues d'accord nationaux (AIRES, CNAF via l'INSEE, Action Logement pour Visale...) = *données standard*,
- Un réseau d'échanges et de capitalisation, o Une médiatisation nationale des territoires.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention (ci-après désignée la « convention ») a pour objet de formaliser et de déterminer les conditions et modalités du partenariat entre les membres partenaires pour la mise en œuvre de l'OTLE de Corse, dans le cadre d'une coopération horizontale en application des dispositions de l'article L. 2511-6 du Code de la commande publique.

Article 2 - Finalité et objectifs de l'OTLE de Corse

Le territoire de Corse accueille au sein de son université près de 5 000 étudiants. Le CROUS contribue à assurer aux étudiants une qualité d'accueil et de vie propice à la réussite de leur parcours de formation.

Quant à la ville, elle partage le souci de faciliter les conditions de vie et donc, de logement, des étudiants.

La Communauté de Communes du Centre Corse, au titre de sa compétence « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (Cf. article 7.1 de ses statuts) » est directement concernée par la question du logement étudiant.

En effet, beaucoup d'étudiants trouvent à se loger dans les différentes communes constituant l'EPCI.

La Collectivité de Corse (CdC), à travers son règlement d'aides « Una casa per tutti, una casa per ognunu » adopté en 2019, puis modifié par l'Assemblée de Corse en 2021 a souhaité marquer sa volonté d'apporter des réponses politiques fortes et innovantes à trois enjeux essentiels qui sont :

- La lutte contre la spéculation et la dépossession foncière et l'accès au foncier et au logement,
- La paupérisation d'une part importante des insulaires,
- Les inégalités territoriales importantes entre le littoral et l'intérieur de l'île.

Son entrée en vigueur, a permis une meilleure prise en compte des demandes des communes et EPCI, des bailleurs ou des jeunes ménages, tout en élargissant son champ d'application, en mettant en œuvre de nouveaux outils, et en renforçant les moyens financiers mobilisés. A ce titre, il prévoit un soutien aux opérations destinées à accueillir du logement social étudiant portées par le bloc communal (acquisitions foncières ou immobilières, opérations de construction, ou de réhabilitation de de bâtiments communaux, etc...). Aussi, la constitution de l'OTLE favorisera une meilleure connaissance des besoins en matière de logements étudiants, garantissant ainsi une mise en œuvre efficiente du dispositif d'aide porté par la Direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la CdC.

La Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des Territoires (la « BdT ») pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés. La Banque des Territoires, contribue à accompagner les villes et leurs intercommunalités en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés particulièrement aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Aussi, la qualification des besoins en réhabilitation et en construction de logements étudiants constitue un enjeu central pour le territoire et la mise en place de l'OTLE contribuera pleinement à atteindre cet objectif.

Pour améliorer l'accueil des étudiants et l'attractivité de l'université, il s'agit de mieux comprendre une demande évolutive à différents titres :

- o Les jeunes sont un public mobile, dont les comportements se transforment rapidement ;
- o L'offre universitaire se développe et les modalités d'enseignement font évoluer les besoins quantitatifs et qualitatifs de logement ;
- o Les dynamiques des marchés immobiliers évoluent sur des cycles courts, d'où le besoin d'un suivi régulier de l'adéquation entre l'offre et la demande.

Article 2.1 - Finalité de l'OTLE de Corse

- o Analyser l'offre et la demande de logements des étudiants de l'Université Pasquale Paoli.
- o Apporter une connaissance transversale, géographique, adaptée aux contextes locaux, et partagée à tous les niveaux (décideurs politiques et techniques ainsi que professionnels de terrain) des données d'observation du territoire délimité. Elle se traduit de différentes manières :
 - Un meilleur ancrage des politiques publiques aux données d'observation,

- Une connaissance territorialisée et mutualisée des données d'observation, • Des méthodologies communes permettant des comparaisons au niveau national,
- Une valorisation des productions :
 - Mise en commun des productions et réappropriation par chaque Membre Partenaire en fonction de ses compétences,
 - Diffusion large des productions accessibles au plus grand nombre (membres, élus, techniciens et citoyens) et l'organisation de restitutions « décentralisées ».
- Suivre les évolutions dans le temps et être labellisé par la démarche nationale, l'OTLE de Corse a vocation à être pérennisé.

Article 2.2 - Objectifs de l'OTLE de Corse

- Proposer en premier lieu des résultats locaux sur la base d'indicateurs définis par la FNAU ;
- À partir de ces éléments et des besoins identifiés, construire une réflexion complémentaire sur la base d'indicateurs ou de traitements locaux ;
- Disposer de données homogènes relatives au logement étudiant sur le périmètre de l'OTLE de Corse ;
- Établir une cartographie des besoins relatifs au logement étudiant, en vue d'adapter ensuite les politiques locales en la matière.

Article 3 - Périmètre d'observation de l'OTLE de Corse

Le périmètre géographique des observations de l'OTLE de Corse s'étend sur le territoire de la 4C avec un focus particulier sur la ville de Corte. Il pourra varier en fonction des problématiques abordées.

Une carte (*annexe n° 3*) intitulée « Périmètre de l'Observatoire Territorial du Logement des Étudiants de Corse » schématise ces différentes zones d'observation possibles selon les découpages suivants :

- Au niveau général du territoire de la 4C ;
- Un zonage « ad hoc », pour étudier le besoin en logement des étudiants ;
- Des cartes pour chacune des communes du périmètre d'étude.

La base de données construite à partir des indicateurs demandés par la démarche nationale sera diffusée par commune sur le périmètre considéré.

Les analyses réalisées par la démarche nationale seront transmises à l'OTLE de Corse à l'échelle de la 4C, signataires de la Convention.

Article 4 - Productions de l'OTLE de Corse

Pour répondre aux différents enjeux et atteindre les objectifs fixés par la démarche nationale, les travaux de l'OTLE peuvent être définis comme suit.

Article 4.1 - Indicateurs labellisés

Des indicateurs (*annexe 2 - Annexe technique*) répondant aux exigences de la démarche nationale seront produits par les parties à partir de deux types de données :

- Données remontantes : indicateurs construits à partir des fichiers transmis par les membres partenaires de l'OTLE de Corse ;
- Données descendantes : indicateurs transmis par la démarche nationale.

Des temps d'échanges bilatéraux pourront être organisés par les parties avec les producteurs de données (Membres Partenaires ou autres organismes), pour améliorer la collecte et le traitement des bases de données.

Une fois que la collecte aura été stabilisée, l'OTLE de Corse pourra s'enrichir de données et indicateurs spécifiques à son périmètre, déterminés en fonction des orientations validées par le comité de pilotage.

Article 4.2 - Livrables

Différents livrables seront produits par l'AUE et l'ADIL à partir des indicateurs générés.

Les livrables peuvent être regroupés en deux catégories :

Les livrables du socle commun :

- Les livrables produits au titre de la démarche nationale : le contenu et le format seront déterminés par la démarche nationale. Une synthèse à l'échelle de la 4C sera réalisée, à partir des éléments produits par la démarche nationale. L'AUE et l'ADIL se chargeront de leur diffusion auprès des Membres partenaires ;

- Les livrables produits par l'OTLE de Corse :

- La synthèse à l'échelle de la 4C pourra être enrichie par des apports qualitatifs de la part des partenaires de l'OTLE de Corse.
- Des livrables thématiques pourront être produits selon les orientations validées par le comité de pilotage (défini dans *l'article 6 - Modalités de fonctionnement de l'OTLE de Corse*).

Les livrables faisant suite aux études complémentaires pouvant être demandées par le COPIL :

- Les livrables produits par l'OTLE de Corse sur des zonages ad hoc : en fonction des souhaits des membres partenaires, un travail spécifique pourra être réalisé pour répondre à des questionnements locaux.

Les livrables produits par l'OTLE de Corse pourront prendre la forme de rapports, synthèses, fichiers de données, cartes ou tout autre support adapté au sujet et aux attentes des membres partenaires.

Un premier livrable est prévu par l'AUE et l'ADIL pour l'année 2024 et sera diffusé aux membres du COPIL.

La fréquence des livrables sera ensuite déterminée chaque année par le COPIL, en fonction des moyens alloués à l'OTLE de Corse.

Le contenu des livrables fera l'objet d'une description dans l'annexe technique (fiche-projet annuelle) décrivant les missions confiées à l'AUE et l'ADIL.

Article 5 - Productions spécifiques de l'OTLE de Corse

Par la présente convention, les membres partenaires s'engagent à contribuer et bénéficier du socle commun d'indicateurs et d'analyses. La Convention n'induit aucune exclusivité entre les membres partenaires.

Chaque membre partenaire peut établir d'autres conventions de partenariats avec l'AUE et l'ADIL pour des missions complémentaires à celles menées dans le cadre de l'OTLE de Corse (par exemple le logement des jeunes travailleurs).

Une telle commande fera l'objet d'une convention trilatérale (AUE - ADIL – Membre partenaire). Les données et indicateurs spécifiques seront définis par les co-signataires de la convention et feront l'objet d'un budget dédié.

Une fois validées, les productions spécifiques seront rendues accessibles à l'ensemble des membres partenaires de l'OTLE de Corse.

Article 6 - Modalités de fonctionnement de l'OTLE de Corse

Deux instances de l'OTLE de Corse sont définies : un **comité de pilotage** (ci-après désigné « COPIL ») et un **comité technique** (ci-après désigné « COTECH »). Les productions techniques de l'OTLE de Corse sont assurées par l'AUE et l'ADIL. Le suivi, l'animation et le secrétariat de ces comités (COPIL et COTECH) sont assurés par la Collectivité de Corse en lien avec l'AUE et l'ADIL.

La **coordination générale** de l'OTLE est assurée par l'AUE, en lien avec l'ADIL.

Le COPIL :

Il est constitué des élus et/ou des représentants légaux des membres partenaires ;

Il se réunit au moins une fois par an pour une présentation du travail réalisé au cours de l'année écoulée et pour définir le programme de l'année à venir.

Il a pour principales missions :

- Approuver les livrables de l'année écoulée ;
- Orienter la stratégie et la communication relatives à l'OTLE ;
- Adopter le programme de travail annuel de l'OTLE sur proposition du COTECH ;
- Définir, chaque année, les objectifs et priorités d'observation (socle commun, études complémentaires), ainsi que les modalités de valorisation des travaux (présentations publiques, publications...) et le calendrier prévisionnel des livrables ;
- Valider le budget consacré à la mise en œuvre des travaux de l'OTLE de Corse et la mission confiée à l'AUE et l'ADIL.

Le COTECH :

Il regroupe les représentants techniques des membres partenaires, des parties ainsi que des représentants de l'État (Direction Départementale des Territoires : « DDT »).

Des experts et intervenants techniques œuvrant dans le champ du logement étudiant (Action Logement, bailleurs, représentants d'étudiants...) qui souhaiteraient s'associer à l'OTLE.

Il est garant des réalisations et de l'usage des moyens mis à disposition par les Membres Partenaires de l'OTLE.

Le COTECH a pour principales missions :

- Proposer au COPIL le programme de travail annuel ainsi que ses productions, aussi bien sur le fond que sur la forme ;
- Mettre en œuvre les orientations du COPIL ;
- Organiser les productions et rendre compte de ces productions au COPIL ;
- Alimenter le COPIL en réflexions et analyses ;
- Proposer de nouvelles orientations ou focales d'observation ;
- Rechercher des solutions pour pallier les problèmes de production ;
- Initier les productions et veiller au respect du calendrier prévisionnel ;
- Suivre les travaux, notamment les apports et évolutions méthodologiques, outils et indicateurs ;
- Déterminer les moyens alloués à la valorisation des productions.

Les membres du COTECH garantissent l'analyse concernant leur propre domaine et apportent toute information permettant d'interpréter et d'enrichir les données, notamment :

- La fourniture et de l'expertise des données qu'ils mettent à disposition,
- Le respect des règles en matière de diffusion de données et de la conformité à la loi Informatique et Libertés, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après désigné « RGPD »),
- L'analyse et de la mise en perspective de l'interprétation des données.

Rôle et engagement de l'AUE, instance de coordination générale

L'AUE assure la coordination générale de l'OTLE.

Elle collecte, en lien avec l'ADIL, exploite et analyse les données (nationales et locales) et réalise les livrables.

Chaque année, le COPIL élabore une fiche projet spécifique précisant les livrables attendus de la part de l'AUE et de l'ADIL (cf. annexe 1 - Annexe technique).

Cette fiche projet détermine les moyens nécessaires à l'AUE et l'ADIL en vue de la mise en œuvre des travaux et à la réalisation des livrables.

Cette fiche projet détaille enfin la répartition du travail entre l'AUE et l'ADIL.

Article 7 - Budget de l'OTLE de Corse

Le budget de l'OTLE est défini annuellement en fonction des attendus validés par le COPIL (mise à jour des données, production de livrables, indicateurs et études complémentaires...). Il est validé chaque année par le COPIL.

Pour la période 2024-2026 (3 ans), le budget de l'OTLE de Corse est fixé à 108 000 € HT.

La participation des membres partenaires figure en annexe 2.

L'engagement financier de la Collectivité de Corse est conclu pour une durée de 3 ans.

Celle-ci se matérialisera par l'attribution d'une subvention annuelle en fonctionnement à destination de l'ADIL. Sa potentielle reconduction fera l'objet d'une validation par le Conseil exécutif de Corse.

L'engagement financier de la Banque des Territoires est conclu pour une durée maximale de 3 ans et ne sera pas reconduit au-delà de cette période.

La Banque des Territoires intervient en appui au démarrage et à la constitution de l'OTLE.

La répartition entre les parties est effectuée en fonction du plan de charge détaillé en annexe 1, sur proposition de l'AUE.

Article 8 - Engagements des membres partenaires

Article 8.1 - Engagements des Membres Partenaires de l'OTLE de Corse

Les Membres Partenaires de l'OTLE de Corse s'engagent à :

- o Participer à l'OTLE, en allouant les moyens nécessaires à son fonctionnement (personnes ressources, membres des différents comités, nombre de jours pour l'AUE et l'ADIL), le niveau d'engagement attendu étant validé annuellement par le COPIL pour chaque Membre Partenaire ;
- o Verser annuellement leur contribution financière respective à l'AUE et à l'ADIL. Cette contribution sera respectivement de soixante (60) pour cent pour l'AUE et de 40 (quarante) pour cent pour l'ADIL, correspondant à leur charge de travail annuelle respective (cf. annexe 1).
- o Mettre à disposition les données détenues et/ou recueillies, permettant de construire les indicateurs nationaux, ainsi que les indicateurs spécifiques, en fonction des orientations validées par le COPIL et dans le respect du RGPD ;
- o Apporter la connaissance et les productions dont ils disposent, contribuer aux analyses.

Article 8.2 - Engagements de l'AUE et de l'ADIL

L'AUE assure la coordination générale de l'OTLE de Corse.

Elle s'engage notamment, en lien avec l'ADIL, à collecter et centraliser les données, à les homogénéiser et les synthétiser sous formes d'indicateurs et à les présenter aux Membres Partenaires (données, études, plate- forme Internet).

Article 9 - Procédure d'admission de nouveaux membres partenaires de l'OTLE de Corse

L'intégration de nouveaux partenaires sera soumise à l'accord du COPIL, et donnera lieu à un avenant à la présente convention.

Article 10 - Durée de la Convention

La Convention est conclue pour une durée de trois ans (2024-2026).

Article 11 - Modification de la Convention

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé entre les membres partenaires pour la durée résiduelle d'application de la Convention.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet de la Convention défini à l'article 1^{er}.

Étant attaché à la Convention, tout avenant sera soumis aux mêmes dispositions qui la régissent.

Article 12 - Résiliation

Chaque signataire peut en outre, à tout moment, se retirer de la Convention. Ce retrait devient effectif deux mois après l'envoi par la Partie demanderesse d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'ensemble des autres signataires, exposant les motifs du retrait. Néanmoins, la part de financement au titre de l'année engagée reste due à l'AUE.

En cas de non-respect d'une ou plusieurs obligations par l'un des signataires, le COPIL pourra être saisi par un signataire afin de décider, le cas échéant, de la résiliation de la Convention ou du retrait de la Partie défaillante du présent partenariat. Le retrait de la Partie défaillante ne dispense pas cette dernière de remplir ses obligations contractuelles jusqu'à la date de prise d'effet du retrait. Le retrait d'une Partie n'emportera effet que pour ladite Partie, sans que cela puisse remettre en cause la Convention entre les autres membres partenaires.

Article 13 - Règlement des litiges

Les signataires s'efforceront de résoudre à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution de cette Convention.

À défaut de règlement amiable, les litiges nés de l'exécution du présent accord relèveront de la compétence des tribunaux français, dans le respect du délai de recours contentieux.

Article 14 - Annexes à la convention

La Convention et ses annexes constituent un ensemble contractuel unique. Toute référence à la Convention inclut ses annexes qui ont la même valeur contractuelle que les stipulations comprises dans le corps de la Convention. Toutefois, en cas de contradiction ou d'incompatibilité entre une stipulation de la Convention et celle d'une de ses annexes, les dispositions figurant dans la Convention prévalent. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre annexes ou entre deux sources d'information d'une même annexe, l'ordre de préséance des annexes prévaut dans l'ordre de leur énumération.

La Convention de l'OTLE de Corse comprend les annexes suivantes :

- Annexe 1 - Technique : Liste des indicateurs et fiche Projet annuelle 2024
- Annexe 2 - Participation des membres partenaires
- Annexe 3 : Carte « Périmètre de l'Observatoire Territorial du Logement des Étudiants de Corse »

Observatoire Territorial du logement des étudiants de Corse

Fait à CORTI en 8 exemplaires (autant d'originaux que de membres partenaires),
le / / 2023

<p>Pour la Collectivité de Corse Le Président du Conseil exécutif de Corse</p> <p>Gilles SIMEONI</p>	<p>Pour l'Université de Corse Le Président</p> <p>Dominique FEDERICI</p>
<p>Pour le CROUS de Corse Le Directeur général</p> <p>Marc-Paul LUCIANI</p>	<p>Pour la Communauté de Communes du Centre Corse Le Président</p> <p>Antoine ORSINI</p>
<p>Pour la Ville de Corti Le Maire</p> <p>Xavier POLI</p>	<p>Pour la Banque des Territoires Le Directeur régional</p> <p>Fabien DUCASSE</p>
<p>Pour l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse Le Directeur</p> <p>Alexis MILANO</p>	<p>Pour l'Agence d'Information sur le Logement de Corse Le Président</p> <p>Ghjuvan'Santu LE MAO</p>

Annexe 1 - Technique : Liste des indicateurs et fiche Projet annuelle 2024

Liste des indicateurs nationaux 2024 à communiquer à l'AVUF et à la FNAU

ES1_NB_logCROUS	Nombre de logements en résidence universitaire gérés par le Crous (hors résidence historique)
ES2_NB_logBailleurs	Nombre de logements en résidence universitaire gérés par des bailleurs sociaux hors Crous
ES3_NB_logCiteU	Nombre de logements en résidence non conventionnés propriétés de l'Etat et gérés par les Crous - résidence traditionnelle Crous ou Cité U
ES4_NB_logService	Nombre de logements en résidence service (logements dédiés)
ES5_NB_logEcole	Nombre de logements en résidence école (logements dédiés)
ES6_NB_PLCROUS	Nombre de places en résidence universitaire gérée par le Crous (hors résidence historique)
ES7_NB_PLBailleurs	Nombre de places en résidence universitaire gérées par des bailleurs sociaux hors Crous (logements dédiés)
ES8_NB_PLCiteU	Nombre de places en résidence non conventionnés propriétés de l'Etat et gérés par les Crous - résidence traditionnelle Crous ou Cité U
ES9_NB_PLService	Nombre de places en résidence service (logements dédiés)
ES10_NB_PLEcole	Nombre de places en résidence école (logements dédiés)
ES12_NB_litFJT	Nombre de lits en FJT (logement à caractères social)
ES12bis_NB_litFJTétudiant	Nombre de lits ouverts aux étudiants en FJT (logement à caractères social)
ES13_NB_litfoyers	Nombre de lits foyers
ES14_NB_litInternats	Nombre de lits en internats
ES15_MIN_LOYER_Crous	Redevance minimum pour un logement 1 pièce en résidence universitaire gérée par les Crous
ES15_MAX_LOYER_Crous	Redevance maximum pour un logement 1 pièce en résidence universitaire gérée par les Crous
ES15_MED_LOYER_Crous	Redevance médiane (option) pour un logement 1 pièce en résidence universitaire gérée par les Crous
ES16_MIN_LOYER_Bailleurs	Redevance minimum pour un logement 1 pièce en résidence universitaire gérée par des bailleurs sociaux hors Crous
ES16_MAX_LOYER_Bailleurs	Redevance maximum pour un logement 1 pièce en résidence universitaire gérée par des bailleurs sociaux hors Crous
ES16_MED_LOYER_Bailleurs	Redevance médiane (option) pour un logement 1 pièce en résidence universitaire gérée par des bailleurs sociaux hors Crous
ES17_MIN_LOYER_CiteU	Redevance minimum pour une chambre en résidence non conventionnée propriétés de l'Etat et gérées par les CROUS - dites résidences traditionnelles Crous ou Cité U

Observatoire Territorial du logement des étudiants de Corse

ES17_MAX_LOYER_CiteU	Redevance maximum pour une chambre en résidence non conventionnée propriétés de l'Etat et gérées par les CROUS - dites résidences traditionnelles Crous ou Cité U
ES17_MED_LOYER_CiteU	Redevance médiane (option) pour une chambre en résidence non conventionnée propriétés de l'Etat et gérées par les CROUS - dites résidences traditionnelles Crous ou Cité U
ES18_MIN_LOYER_Service	Redevance minimum pour un logement 1 pièce en résidence service
ES18_MAX_LOYER_Service	Redevance maximum pour un logement 1 pièce en résidence service
ES18_MED_LOYER_Service	Redevance médiane (option) pour un logement 1 pièce en résidence service
ES19_MIN_LOYER_Ecole	Redevance minimum pour un logement 1 pièce en résidence école
ES19_MAX_LOYER_Ecole	Redevance maximum pour un logement 1 pièce en résidence école
ES19_MED_LOYER_Ecole	Redevance médiane (option) pour un logement 1 pièce en résidence école
ES21_MIN_LOYER_FJT	Redevance minimum pour une chambre en FJT
ES21_MAX_LOYER_FJT	Redevance maximum pour une chambre en FJT
ES21_MED_LOYER_FJT	Redevance médiane (option) pour une chambre en FJT
ES22_MIN_LOYER_Foyer	Redevance minimum pour une chambre en logement foyer
ES22_MAX_LOYER_Foyer	Redevance maximum pour une chambre en logement foyer
ES22_MED_LOYER_Foyer	Redevance médiane (option) pour une chambre en logement foyer
ES23_MIN_LOYER_Internat	Redevance minimum pour une chambre en internat
ES23_MAX_LOYER_Internat	Redevance maximum pour une chambre en internat
ES23_MED_LOYER_Internat	Redevance médiane (option) pour une chambre en internat
ES24_MED_LOYER_Diffus	Loyer médian des logements dans le parc diffus occupés par au moins un étudiant
ES25_NB_REFUSE_DEDIE	Nombre d'étudiants refusés pour cause de capacités atteintes ou sur liste d'attente en structure dédiée (Crous et résidence social) en septembre
ES26_NB_DEPART_CROUS	Nombre de départs dans les résidences universitaires Crous entre janvier et avril
ES27_NB_ARRIVEE_CROUS	Nombre d'arrivées dans les résidences universitaires Crous entre janvier et avril
ES28_NB_DEPART_Bailleur	Nombre de départs dans les résidences universitaires gérées par des bailleurs hors Crous entre janvier et avril
ES29_NB_ARRIVEE_Bailleur	Nombre d'arrivées dans les résidences universitaires entre janvier et avril
ES30_NB_DEPART_Ecole	Nombre de départs dans les résidences écoles entre janvier et avril

Observatoire Territorial du logement des étudiants de Corse

ES31_NB_ARRIVEE_Ecole	Nombre d'arrivées dans les résidences écoles entre janvier et avril
ES32_NB_étudDiffus	Nombre d'étudiants logés dans le parc diffus (hors résidence dédiée)
ES33_NB_étudColoc	Nombre d'étudiants logés en colocation
ES34_Nb_APL_Crous	Nombre de logements conventionnés à l'APL dans les résidences universitaires gérées par le Crous
ES35_NB_APL_BS	Nombre de logements conventionnés à l'APL dans les résidences universitaires gérées par des bailleurs sociaux (ou associations agréés) hors Crous

Programme de travail 2024

1. Pour l'ADIL :

- Collecte des données - enquête (mise en place, réalisation et centralisation des données)
- Rencontre des professionnels locaux pour le recueil des données
- Accompagnement sur la sortie des indicateurs
- Rédaction des rapports

2. Pour l'AUE :

A partir des données fournies par les partenaires, l'AUE procédera à leur traitement permettant de produire les livrables suivants :

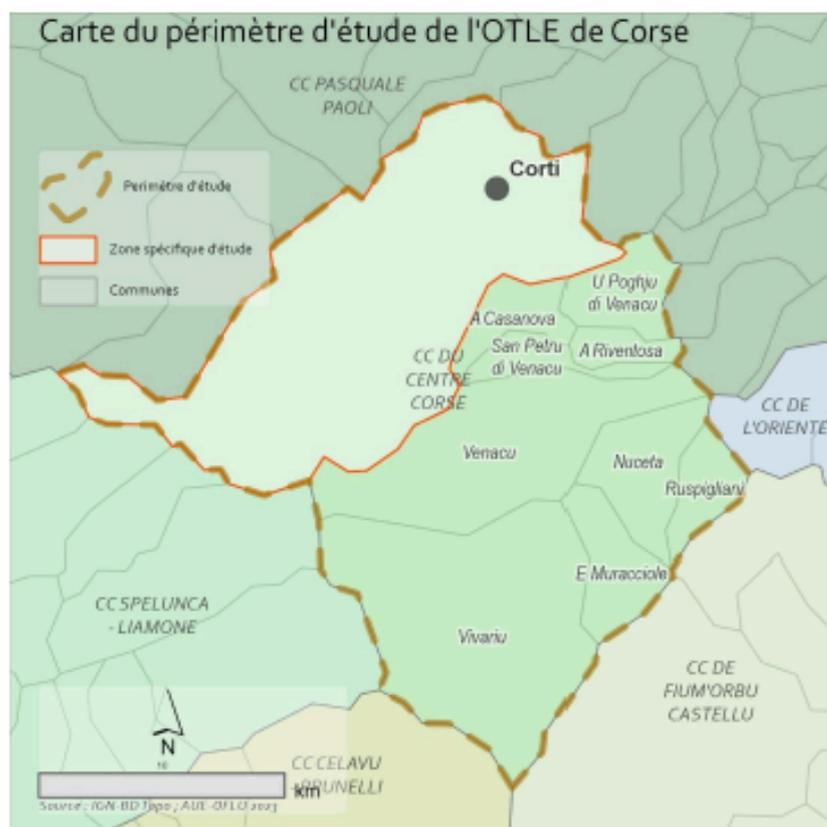
- Calcul des indicateurs nationaux,
- Traitements statistiques,
- Rédaction des rapports correspondants.

Le déroulement de la mission se fera en étroite collaboration entre les deux structures avec des échanges permanents.

Observatoire Territorial du logement des étudiants de Corse

Annexe 2 - Participation des membres partenaires

Plan de financement OTLE de Corse	2024	2025	2026	TOTAL	Pourcentage
La Collectivité de Corse	10 000	10 000	10 000	30 000	27,78 %
L'Université de Corse	10 000	10 000	10 000	30 000	27,78 %
Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Corse	1 000	1 000	1 000	3 000	2,78 %
La Communauté de Communes du Centre Corse	5 000	5 000	5 000	15 000	13,89 %
La Ville de Corti	5 000	5 000	5 000	15 000	13,89 %
La Banque des Territoires	5 000	5 000	5 000	15 000	13,89 %
TOTAL	36 000	36 000	36 000	108 000	100,00 %

Annexe 3 - Carte « Périmètre de l'Observatoire Territorial du Logement des Étudiants de Corse »

ANNEXE 2



Monsieur Julien Paolini,
Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse
C.C Castellani - Av. du Mont Thabor
CS 20 020
20700 AJACCIO CEDEX 9

Objet : Labellisation pour 3 ans de l'Observatoire du logement étudiant de Corse

Paris, le 26 février 2025

Monsieur le Président,

Vous nous avez adressé par courrier votre volonté de mettre en place un observatoire territorial du logement des étudiants sur votre territoire. Nous souhaitons tout d'abord vous remercier de l'intérêt que vous portez à cette démarche.

Suite à l'étude de votre dossier, la commission de labellisation a décidé de vous accorder la labellisation pour 3 ans (2025-2027). Vous trouverez en annexe les questions et recommandations qu'ont suscité votre candidature.

Nous vous serions reconnaissants de répondre aux éventuelles questions par retour de mail à Florence Charlier charlier@fnau.org et François Rio fg@avuf.fr et de faire part de la labellisation à l'ensemble des partenaires de votre OTLE.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Sonia de La Provôté
Présidente de la FNAU

François Grosdidier
Président de l'AVUF





Annexe :
Questions et recommandations pour votre OTLE

La commission de labellisation qui s'est réunie le 10 février 2025 a émis les remarques suivantes sur votre candidature :

La gouvernance présentée gagnerait à être renforcée pour constituer un véritable espace de dialogue partenarial sur le logement étudiant. Il vous est donc recommandé de convier la DDT et le rectorat à la fois dans le comité de pilotage et le comité technique. Nous vous suggérons aussi de convier en comité technique les bailleurs et les gestionnaires de résidence, Action Logement, la CAF et les associations étudiantes. Dialoguer avec ces acteurs vous permettra d'avoir une vision plus complète du logement des étudiants et de mener des études plus riches.

Sur votre programme de travail, vous indiquez vouloir définir les profils des étudiants. Nous vous invitons pour cela à vous rapprocher de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) qui a peut-être des éléments intéressants.

Nous vous proposons aussi d'élargir vos réflexions au logement des jeunes. En effet les étudiants et les jeunes actifs présentent certaines caractéristiques communes dans leur recherche de logement, se positionnent souvent sur des produits similaires, et il est même parfois difficile de distinguer étudiants et jeunes actifs dans le cas des apprentis. Il y aurait donc un intérêt à élargir le regard au logement des jeunes en général, au-delà des étudiants stricto sensu.



ANNEXE 3

Le Questionnaire

Votre profil

1 - Vous êtes ?

- Un homme Une femme Ne se prononce pas

2 - Quel âge avez-vous ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

Votre cursus

3 - Quel niveau de diplôme préparez-vous ?

- Niveau bac +1 à bac +3 Supérieur à bac +5
 Niveau bac +4 à bac +5

4 - La préparation de votre diplôme est-elle en alternance/apprentissage ?

- Oui Non

5 - Dans quel cursus êtes-vous inscrit ?

Liste des cursus.

6 - L'année scolaire 2023-2024 vous étiez ?

- Lycéen(ne)
 Etudiant (e)
 Actif (ve)
 A la recherche d'un emploi
 Autre

7 - Où habitez-vous pendant cette année scolaire 2023-2024 ?

Nom de la région :

Si Corse - Quelle commune ? : [Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

Si à l'étranger : quel pays ? [Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

Votre logement pour l'année 2024-2025

8 – Vous logez :

- Chez vos parents *(si oui passez à la question 26)*
- Seul(e) en résidence étudiante Crous
- En colocation dans une résidence étudiante Crous
- Seul(e) dans un logement loué meublé
- Dans un logement prêté par vos parents ou par un autre membre de la famille
- Seul(e) dans un logement loué vide du parc privé
- Seul(e) dans un logement loué vide HLM
- En colocation avec des amis ou concubinage
- Dans un logement intergénérationnel (une chambre dans le logement d'un senior)
- En colocation avec des personnes que vous ne connaissiez pas auparavant
- Autre

Si 'Autre' précisez : [Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

9 - Est-ce votre premier logement hors du domicile parental ?

- Oui Non

10 - Où se situe votre logement ?

- Commune [Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)
- Si Corte : notez la zone de votre logement



11 - Depuis quand vivez-vous dans ce logement ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.](#)

12 - Votre logement est :

(Si vous êtes en colocation, la question porte sur le logement entier)

- Une chambre chez l'habitant
- Une chambre au CROUS
- Un studio : une pièce à vivre principale comprenant un coin cuisine ouvert
- Un T1 ou T1 Bis : une pièce principale et une cuisine fermée mais pas de chambre séparée
- Un T2 : un logement avec une chambre
- Un T3 : un logement avec deux chambres
- Un T4 ou plus : un logement avec trois chambres ou plus

13 - Quelle est la surface en m² de ce logement ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

14 - Quel est le montant de votre loyer ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

15 - Si vous le connaissez - quel est le montant des charges ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

Votre recherche de logement

16 - Par quel moyen avez-vous cherché votre logement ?

- Contacts avec des agents immobiliers
- Annonces d'agences immobilières sur internet
- Annonces entre particuliers sur internet
- Site internet « [Trouverunlogement.lescrous](#) »
- Petites annonces écrites (commerces - presse - tableaux d'affichage)
- Réseaux sociaux
- Bouche à oreille
- Autre

Si 'Autre' précisez :

17 - Avez-vous eu des difficultés à trouver votre logement ?

- Oui - précisez : Non

18 - Combien de logements avez-vous visité avant de trouver le vôtre ?

- zéro
 Un à trois
 quatre à neuf
 Dix ou plus

19 - Avez-vous eu des difficultés à trouver la somme pour le dépôt de garantie ?

- Oui
 Non

20 - Avez-vous eu des difficultés à trouver un garant (une personne cautionnaire) ?

- Oui
 Non
 Je suis passé (e) par la garantie Visale

21 - Connaissez-vous la garantie Visale ?

- Oui
 Non

22 - Veuillez indiquer les trois critères qui vous ont conduit au choix de ce logement ?

Le prix

La taille du logement

La proximité avec les transports en commun

Le choix d'être seul ou en colocation

Le confort du logement (propre, état, bien isolé...)

L'accessibilité (PMR)

L'ambiance du quartier

La présence d'équipements (balcon, jardin, parking, ascenseur, internet, etc)

La possibilité d'occuper le logement seulement quelques jours dans la semaine ou dans le mois

La proximité avec votre lieu d'études

La sécurité, résidence avec un règlement de vie

Logement proposé par une connaissance

23 - Quels sont le(s) équipement(s) que vous jugez indispensables dans votre logement ? Plusieurs choix possibles

- Internet haut débit
 Une cuisine équipée
 Un espace extérieur : balcon, terrasse, jardin
 Une cave ou un local de stockage
 Une place de parking
 Un local à vélo
 Salle de bain et sanitaires privatifs
 Isolation et mode de chauffage

Votre logement

24 - Etes-vous satisfait de votre logement sur les points suivants : (précisez 1 à 5)

1	2	3	4	5
Très insatisfait	Insatisfait	Neutre	Satisfait	Très satisfait

Le rapport qualité prix :

Le confort du logement (propre, peinture en bon état, cuisine équipée, bien isolé...) :

La présence d'équipements / services (balcon, jardin, internet, salle de sport, lieu de convivialité... etc) :

La proximité avec les transports en commun :

La proximité avec votre lieu d'études :

La proximité d'espaces verts :

L'ambiance du quartier :

25 - Depuis le début de votre parcours universitaire, avez-vous déjà déménagé du fait de l'insatisfaction à l'égard de votre logement ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ? Choisissez un élément.

Le transport de votre domicile à votre lieu d'études

26 - Par quel(s) moyen(s) de transport allez-vous le plus souvent de votre domicile à votre lieu d'étude ?

A pied

En voiture, accompagné(e)

A vélo

En trottinette

En transport en commun (car, bus, train)

En voiture seul(e)

27 - Vous utilisez ce(s) moyen(s) de transport :

Par choix

Par nécessité, vous auriez préféré utiliser un autre mode de transport

28 - Combien de temps mettez-vous pour aller de votre logement à votre lieu d'étude ?

Moins de 5 min

Entre 5 et 15 minutes

Entre 15 minutes et 30 minutes

Entre 30 minutes et 1 heure

Plus d'une heure

Vos ressources

29 – Quelles sont vos sources de revenus cette année ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Travail saisonnier | <input type="checkbox"/> Bourse CROUS |
| <input type="checkbox"/> Travail régulier durant l'année | <input type="checkbox"/> Aide au logement (APL, AL) |
| <input type="checkbox"/> Aide financière des parents ou autre proche | <input type="checkbox"/> Autre type de bourse |

Autres :

Si 'Autre' précisez :

Merci pour votre participation.

Réalisation et rédaction :

Tristan Casabianca : Chargé d'études AUE

Thomas Laniesse : Chargé d'études AUE

Annie Hiland : Chargée d'études Adil de Corse



C.C Castellani - Av. du Mont Thabor
CS 20 020
20700 AJACCIO CEDEX 9



aue@isula.corsica



04 95 10 98 64
